

# LA CRISE INFLATIONNISTE

---



## Focus:

- Hausse des cours des matières premières : Impacts sur les Entreprises
- Promotion du « Made in Cameroon » : une alternative à la dépendance aux importations

## Tableau de bord de l'économie au 3e trimestre 2021 :

- L'inflation importée plombe la reprise économique



Salle de formation

### TARIF POUR NON MEMBRES

<b>Description</b>	Située au troisième étage
<b>Capacité</b>	15 personnes
<b>Prix</b>	100 000 FCFA HT / 1 jour 60 000 FCFA HT / 1 demi-journée

### TARIF POUR MEMBRES

<b>Description</b>	Située au troisième étage
<b>Capacité</b>	15 personnes
<b>Prix</b>	75 000 FCFA HT / 1 jour 40 000 FCFA HT / 1 demi-journée



Salle d'Incubation

### TARIF POUR NON MEMBRES

<b>Description</b>	30 places - WiFi - 10 ordinateurs PC + écran TV + Copieur 3 en 1
<b>Capacité</b>	30 personnes
<b>Prix</b>	100 000 FCFA HT / 1 jour

### TARIF POUR MEMBRES

<b>Description</b>	30 places - WiFi - 10 ordinateurs PC + écran TV + Copieur 3 en 1
<b>Capacité</b>	30 personnes
<b>Prix</b>	75 000 FCFA HT / 1 jour



Salle André Siaka

### TARIF POUR NON MEMBRES

<b>Description</b>	Située au rez-de-chaussée (Video projecteur, micro de table, micro pupitre, micro FM et écran de projection)
<b>Capacité</b>	200 personnes
<b>Prix</b>	450 000 FCFA HT / 1 jour 250 000 FCFA HT / 1 demi-journée

### TARIF POUR MEMBRES

<b>Description</b>	Située au rez-de-chaussée (Video projecteur, micro de table, micro pupitre, micro FM et écran de projection)
<b>Capacité</b>	200 personnes
<b>Prix</b>	350 000 FCFA HT / 1 jour 175 000 FCFA HT / 1 demi-journée

# PARTAGER RÉFLEXION, SOLIDARITÉ ET CONVIVIALITÉ EN 2022 !

■ Par Célestin Tawamba, Président du GICAM



Après une année 2020 particulièrement éprouvante, nous espérions repartir plus sereinement en 2021. Ce ne fut pas le cas pour une large majorité des membres de notre Groupement et du secteur privé en général.

Les impacts de la pandémie liée à la Covi-d19 sur les Entreprises ont occupé une part importante de notre réflexion et de notre action.

Et au-delà de cette problématique Covid-19, les crises sécuritaires, mais aussi les carences structurelles de notre économie ainsi que le corset des plans d'ajustement structurel et de la dette intérieure, ont retenu toute notre attention. Autant de facteurs qui obèrent compétitivité des Entreprises et contrarient le déploiement de leurs activités.

**Nous avons été les témoins avertis de l'extraordinaire combativité de nos Entreprises tout au long de l'année 2021, face aux coûts humain, social et économiques qui ont résulté de cette conjoncture.**

C'est ce qui a servi à votre Groupement pour multiplier des interventions pour y répondre et, plus généralement, traiter des questions liées à la qualité de l'environnement des affaires ainsi qu'aux nécessaires soutiens attendus - en vain - de l'Etat dans le sillage de la pandémie du Covid-19, notamment.

Cette absence de soutiens directs de l'Etat est aussi mise en évidence dans le Dossier que la présente édition de notre Bulletin Patronal consacre à la hausse des cours mondiaux des matières premières et intrants de production ainsi que du fret maritime. Les efforts des entreprises de limiter l'inflation importée par des stratégies internes de cost-killing et d'optimisation des approvisionnements n'ont en effet pas été accompagnés de mesures de soutiens aux comptes

d'exploitation par l'Etat.

On peut s'étonner à cet égard que le dialogue Etat - Secteur privé soit inapte à porter les propositions des entreprises. De fait, elles visent à migrer vers l'application de la vérité des prix, des mécanismes visant à faire absorber une partie des augmentations des coûts des approvisionnements par les Entreprises, l'Etat et le consommateur.

Plus que jamais et inlassablement, nous avons développé les nécessaires synergies entre le Conseil d'Administration, les commissions, ainsi que les services opérationnels du GICAM pour, d'arrache-pied, servir et défendre les membres qui, au demeurant, se sont eux-mêmes associés à l'exercice.

C'est donc tous ensemble que nous avons réaffirmé l'exigence que nous nous sommes imposés d'appartenir à un réseau de chefs d'entreprises unis par leur volonté commune de mutualiser la gestion des incertitudes, risques et contraintes liés à leurs activités, afin d'ouvrir la voie à des Entreprises et une économie camerounaises prospères.

Au bout du compte, et ça va sans dire mais ça va mieux en le disant, ce sont les Entreprises qui seront les moteurs de la relance du pays !

Il y a un an, était pris le pari de réinventer le GICAM pour le rendre plus tort dans l'adversité. Nous y consacrons chaque jour toute notre énergie et nous évoluons progressivement vers l'objectif visé.

Tout au long de l'année 2022, l'ambition de servir plus et mieux le secteur privé nous animera. Avec opiniâtreté et constance, nous allons intensifier nos plaidoyers et actions en faveur de conditions d'existence et de travail favorables aux Entreprises, qui les rendent plus compétitives et davantage aptes à croître et créer des d'emplois.

**Nous aurons besoin de vous, de ces femmes et hommes qui chaque jour bravent l'adversité, prennent des risques, font feu de tout bois pour soutenir l'activité économique malgré un contexte peu porteur.**

Au nom du Conseil d'Administration et des équipes du GICAM, et pour 2022, je formule, entre autres :

- Le vœu de nous réunir et de partager ces moments conviviaux, de solidarité et de réflexion qui ont toujours fait la force du GICAM,
- Le vœu que malgré les facteurs externes qui nous sont souvent défavorables, nous gardions le courage d'agir sur ce qui dépend de nous.

Encore une fois, très bonne année à tous !



GROUPEMENT  
INTER-PATRONAL  
DU CAMEROUN

Agir & réussir ensemble



LA MAISON DE L'ENTREPRISE  
**DEPUIS 1957**

Camérounais  
ACCUEIL >>>  
CENTRE  
D'ARBITRAGE  
DU GICAM  
CENTRE DE  
DEVELOPPEMENT  
DE LA PME  
PARKING >>>

## SHARING REFLECTION, SOLIDARITY AND CONVIVIALITY IN 2022 !

■ *By Célestin Tawamba, President of GICAM*



After a particularly challenging 2020, we hoped to serenely resume in 2021. This was not the case for the majority of our Group members and the private sector in general.

The impacts of the Covid-19 pandemic on businesses occupied a significant portion of our thoughts and actions.

Beyond the Covid-19 pandemic, the security crises, coupled to the structural deficiencies of our economy as well as the corset of structural adjustment plans and domestic debt all held our attention. These are contributing factors hampering the competitiveness of companies and the unfolding of their activities.

*We have witnessed the extraordinary fighting spirit of our companies throughout the year 2021, in the face of the human, social and economic costs that have resulted from this situation.*

This is what has served your Group to multiply interventions in response and more generally, to address issues related to the quality of the business environment as well as the necessary support expected - in vain - from the State in the wake of the Covid-19 pandemic in particular.

This lack of direct state support is also highlighted in the dossier of this edition of the Bulletin Patronal on the rise in world prices of raw materials and production inputs as well as sea freight. The efforts of companies to limit imported inflation through internal cost-killing and supply optimisation strategies have not been accompanied by state support measures for operating accounts.

In this regard, it is surprising that the dialogue between the State and the operational sector is unfit to provide solutions for the private sector. In fact, they aim to renounce the application of true prices in favour of mechanisms aimed at shifting the burden of increase in supply costs to companies, the State and consumers.

More than ever, we have developed the necessary synergies between the Board of Directors, committee and the operational departments of GICAM in order to serve and defend members, who in turn joined in the cause.

We therefore reaffirmed our commitment to belong to a business leaders' network united by their common will to mutualise the management of uncertainties, risks and constraints related to their activities, in order to pave the way for a prosperous economy and businesses in Cameroon.

At the end of the day, it goes without saying that, companies will be the driving force of the country's recovery!

A year ago, we took the challenge to reinvent GICAM and make it more effective in the face of adversity. We devote all our energy on a daily basis and we are progressively moving towards our goal.

Throughout 2022, the ambition to better serve the private sector will be our drive. With persistence and consistency, we will intensify our advocacy and actions in favour of favourable living and working conditions for businesses, making them more competitive and able to grow and create jobs.

*We will need you, men and women who, every day, brave adversity, take risks, and do whatever it takes to support economic activity despite a lacklustre context.*

On behalf of the Board of Directors and GICAM teams, for 2022, I formulate, amongst others:

- . The wish to get together and share these convivial moments of solidarity and reflection which have always been the strength of GICAM,
- . The wish that despite the external factors that are often unfavourable to us, we keep the courage to act on what depends on us.

Once again, happy new year to all!



MIT CHIMIE



Une équipe entièrement dévouée depuis plus de **20 ANS**

**PRODUITS MANUFACTURES**

PREFORMES, BOUTEILLES, BOUCHONS, HOUSSES, GAINES ET FILMS PE, ETC

**PRODUITS DE NEGOCÉ:**

POLYMERES, SOUDE, SULFATES, HTH, CARBONATES ETC.



[www.mitchimie.com](http://www.mitchimie.com)



# SOMMAIRE

EDITORIAL

Partager réflexion, solidarité et convivialité en 2022 !

FOCUS

Hausse des cours des matières premières : Impacts de la hausse des prix sur les Entreprises

OPINION

APE : Encore loin du compte 5 ans après !

TABLEAU DE BORD

Figures et tendance du 3ème trimestre 2021

CARNET DU GICAM

Présentation des nouveaux membres du CDPME

# LE BULLETIN du Patronat

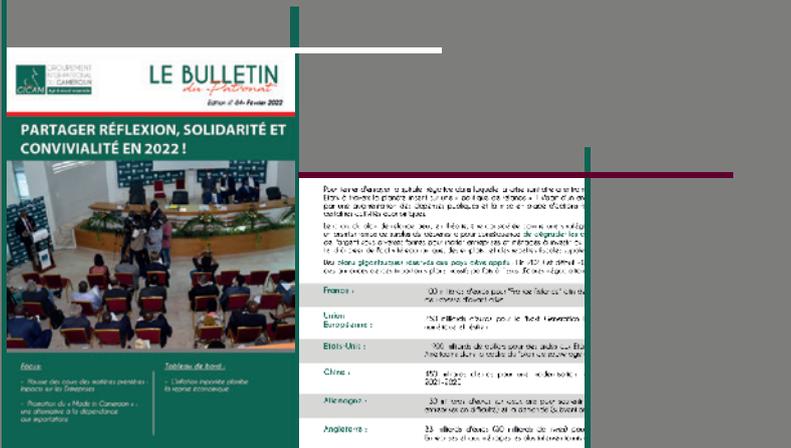


Tableau 1: Perception des tendances de l'activité au 3ème trimestre 2021 (en %)

	Observés au 3ème trimestre par rapport au 3ème trimestre 2020				Projetés pour le 4ème trimestre 2021			
	Bonus	Stable	Haussé	Baisse d'activité	Bonus	Stable	Haussé	Baisse d'activité
Chiffre d'affaires	33,9	34,7	32,0	33,3	26,6	41,9	30,5	4,2
Capacité de production	22,8	26,0	22,1	29,2	8,0	42,7	26,4	41,6
Capacité d'approvisionnement	22,3	21,9	21,0	34,8	6,3	29,7	32,2	31,8
Stocks de matières premières	34,8	31,0	32,2	4,4	31,0	33,3	38,7	4,8
Stocks de produits finis	29,1	30,4	33,6	3,5	23,0	43,1	32,2	11,7
Investissements	33,0	42,8	21,7	13,8	23,6	41,8	22,6	13,0
Embauchement (C2)	14,9	22,4	22,8	13,7	23,3	43,1	29,3	6,8
Embauchement (NET & C2) prévision	11,3	41,2	21,6	4,3	17,5	36,8	23,7	4,3
prévision	10,5	41,8	20,7	6,3	16,6	37,0	28,5	6,9

Sur les cinq années, 14 580 déclarations d'importation ont bénéficié de la préférence UE. Ce montant régulièrement croissant s'explique notamment par l'ajout substantiel à la 4e année du fait de la crise sanitaire COVID-19. Dans cet ensemble, 80% des opérations ont été réalisées par les Grandes Entreprises contre 10% pour les Moyennes Entreprises et 2% pour les autres opérateurs.

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Célestin Tawamba

RÉDACTEUR EN CHEF

Aline Valérie Mbono

COORDINATION

Nadine Blanche Mbochi

SUIVI ÉDITION

Nadine Blanche Mbochi

RÉDACTION:

Serge Lonang

Vincent Kouete

Adolphe Mballa Keumbou

PUBLICITÉ

Christelle Homs

Dieudonné Samou

MISE EN PAGE

Luthorcar3D ( 696 42 42 27)

CRÉDIT PHOTOS

GICAM



Institut Universitaire  
du Golfe de Guinée

ESG ISTA ISA

# ENSEMBLE VERS L'EMPLOI

## Depuis 1993 !



BTS-LICENCE PROFESSIONNELLE  
HND-PROFESSIONAL BACHELOR'S DEGREE  
LICENCE ACADEMIQUE  
MASTER PROFESSIONNEL  
PROFESSIONAL MASTER'S DEGREE  
MBA & EXECUTIVE MBA



[www.univ.iug.com](http://www.univ.iug.com)

## Hausse des cours des matières premières : IMPACTS SUR LES ENTREPRISES

■ *Par Vincent Kouete*  
*Directeur exécutif adjoint, GICAM*



Dans un contexte de relance économique rapide permise par l'interventionnisme des banques centrales et l'action des États et notamment les plus développés à travers des plans gigantesques de relance (voir Encadré), les cours des matières premières et du fret maritime se sont envolés dès le second trimestre 2021.

En parallèle du redémarrage progressif des moyens de productions stoppés pendant le confinement, les consommateurs des pays développés ont modifié leurs habitudes. Ils se sont davantage tournés vers l'achat de biens de consommation faisant ainsi croître la demande en matières premières nécessaires à leur fabrication. En outre, la Chine et les États-Unis, à travers la mise en place de leurs plans d'infrastructures gigantesques aux allures de plan de relance économique ont également stimulé la hausse des prix.

Après la crise sécuritaire qui sévit depuis 2016, la crise budgétaire et des devises dont les manifestations demeurent handicapantes depuis 2019 et la fracassante crise sanitaire qui a débouché sur la pire récession depuis la seconde guerre mondiale, le monde économique depuis 2020, l'année 2021 restera dans les annales comme celle de la crise inflationniste.

### Plans de relance post Covid : La nouvelle fringale des pays riches ?

Pour tenter d'enrayer la spirale négative dans laquelle la crise sanitaire a entraîné leurs économies, de nombreux États à travers la planète misent sur une « politique de relance ». Il s'agit d'un ensemble de mesures matérialisées par une augmentation des dépenses publiques et la mise en place d'actions fiscales ciblées, afin de favoriser certaines activités économiques.

Le choix du plan de relance peut, en théorie, être considéré comme une stratégie d'investissement, même si dans un premier temps ce surplus de dépense a pour conséquence **de dégrader les comptes publics**. L'État dépense de l'argent sous diverses formes pour inciter entreprises et ménages à investir ou consommer, ce qui par ricochet tend à créer de l'activité économique, des emplois... et des recettes fiscales supplémentaires.

Des **plans gigantesques réservés aux pays développés** : Fin 2020 et début 2021, le monde a vécu au rythme des annonces de ces importants plans massifs parfois à l'issus d'après négociations entre les forces politiques.

<b>France :</b>	100 milliards d'euros pour "France Relance" afin de retrouver dès 2022 le niveau de richesse d'avant crise
<b>Union Européenne :</b>	750 milliards d'euros pour le "Next Generation EU" visant une UE plus verte, numérique et résilient
<b>Etats-Unis :</b>	1 900 milliards de dollars pour des aides aux Etats fédérés et des chèques aux Américains dans le cadre du "plan de sauvetage américain"
<b>Chine :</b>	480 milliards d'euros pour une modernisation technologique sur la période 2021-2025
<b>Allemagne :</b>	130 milliards d'euros sur deux ans pour soutenir l'offre (baisse TVA, aides aux entreprises en difficulté) et la demande (subventions aux familles ...)
<b>Angleterre :</b>	33 milliards d'euros (30 milliards de livres) pour l'un des plans d'aides aux Entreprises et aux ménages les plus interventionnistes du monde

Avec la **transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques comme prétextes** : Les plans de relances des pays occidentaux se caractérisent presque que tous par l'accent affiché sur les problématiques de transition énergétique et de lutte contre les changements climatiques. Longtemps incapables de donner corps à leurs engagements dans ces domaines, les pays développés semblent avoir trouvé le moyen de faire accepter certaines mesures et surtout le prétexte idéal pour s'affranchir des carcans des équilibres budgétaires. Tous les déficits sont permis tant que cela sert la transition énergétique ! Au titre des mesures annoncées ça et là :

- Augmentation de la prime d'achat pour les voitures électriques (Allemagne) ;
- Subvention pour améliorer l'efficacité thermique des logements (Royaume-Uni) ;
- Rénovation énergétique des bâtiments, verdissement des automobiles, décarbonation des industries développement du ferroviaire (France) ;
- Nettoyage de la pollution des zones contenant des déchets toxiques, des terrains miniers abandonnés et des puits de gaz qui n'ont pas été bouchés, remplacement des conduites d'eau qui comportent du plomb, adaptation des populations aux inondations, feux de forêt et autres catastrophes naturelles (Etats-Unis) ;

**Le flou sur le financement des plans de relance** : Les Etats sont, de manière générale, peu diserts sur le financement de ces plans massifs de relance. Les mécanismes annoncés débouchent sur un creusement des déficits publics puisque les plans seront financés pour la plupart par l'endettement. En France, la dette publique montera probablement jusqu'à 120%, un niveau que le pays n'a pas connu depuis les deux guerres mondiales. Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale américaine (Fed) a multiplié les mesures d'assouplissement de sa politique monétaire en abaissant rapidement ses taux d'intérêt directeurs (0 %-0,25 %) et en développant des mesures non conventionnelles telles que l'achat de titres sur les marchés ou l'aide aux banques dans la fourniture de liquidités aux entreprises.

Les politiques d'investissement engagées dans les pays développés, les ambitieux plans de relance soutenus par des politiques monétaires accommodantes, l'accélération de la transition énergétique et les besoins nouveaux ainsi que diverses tensions géopolitiques mettent malheureusement les matières premières. Entre avril et décembre 2021, les cours de la plupart d'entre elles ont atteint des cimes jamais égalés depuis 2008.

alimentaires affichait, en septembre 2021, une hausse de 32,8% par rapport au même mois de l'année 2020. Les prix du clinker et du fer à béton, intrants importés pour des industries sensibles, avaient progressé de 100% et de 95,5% entre janvier et juin 2021.

De manière spécifique, il est observé des augmentations de prix sur le marché international allant de 40% à 130% :

A titre illustratif, l'Indice FAO des prix des produits

**Illustrations de quelques hausses de prix**

- Minerai de fer :	+97,3%	- Huile de palme :	+65,4%
- Clinker ciment :	+98,9%	- Orge brassicole :	+65,5%
- Maïs :	+71,8%	- Papier :	+16,7%
- Engrais :	+134,7%	- Intrants pour la plasturgie :	+75,8%
- Blé :	+45,8%		

Parallèlement à la hausse des cours des matières premières, les coûts de transport ont été multipliés par 5 en un an (Indice mondial de fret conteneurisé Freightos Baltic Index -vFBX). Sur les liaisons Europe-Afrique spécifiquement, l'indice Drewry « World Container Index » a été multiplié par 3 par rapport au niveau moyen de la période 2017/2019 et le transport d'un conteneur de 40 pieds par voie de mer coûte aujourd'hui plus de 9 300 dollars contre 3 500 dollars à la fin de l'année 2019 soit une augmentation vertigineuse de 166%.

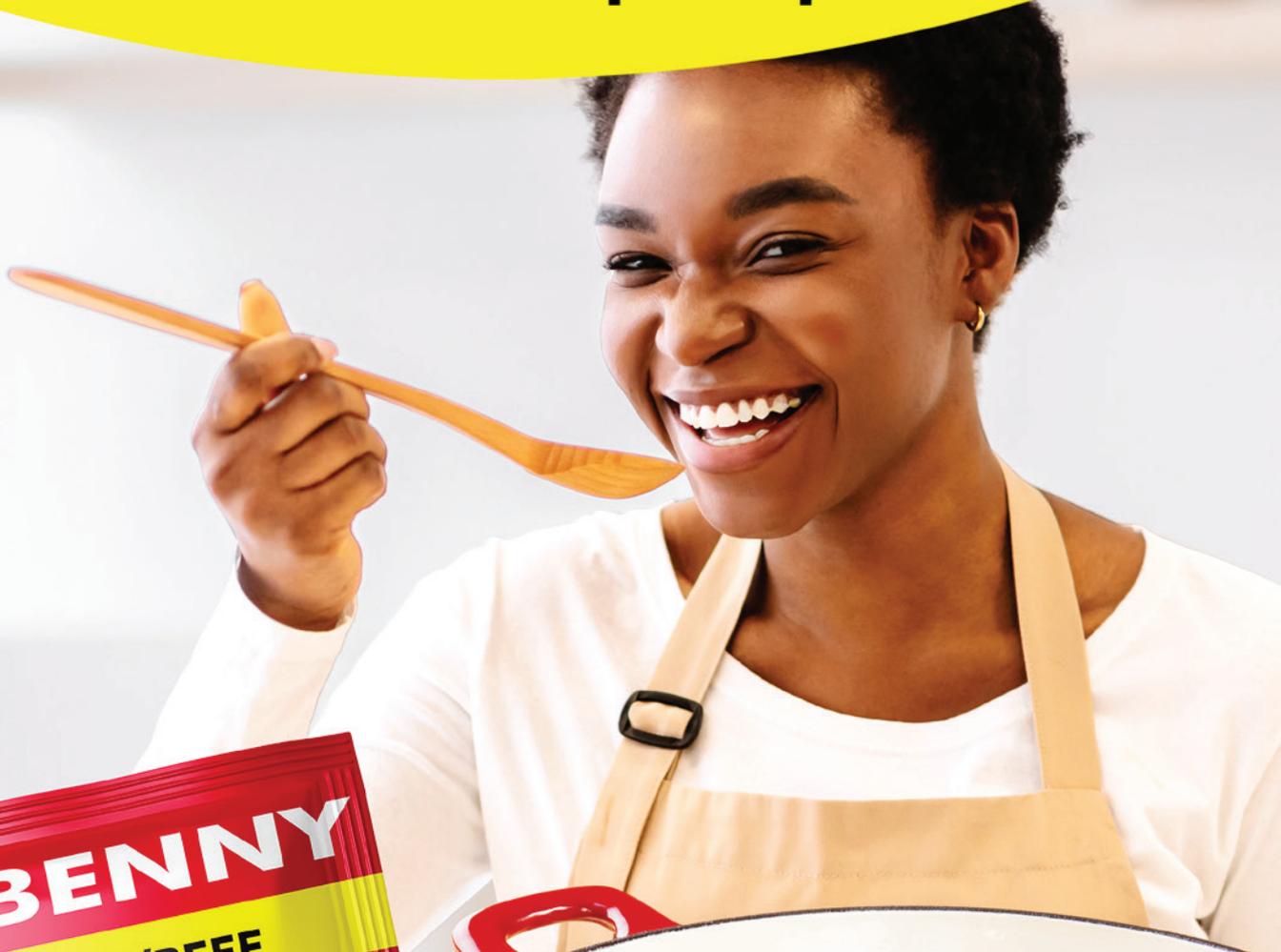
face à cette inflation importée. Leurs performances financières sont fortement impactées. Les entreprises sont ainsi confrontées à une diminution de leur marge brute, particulièrement difficile à absorber dans les secteurs à faible marge comme l'industrie agroalimentaire.

Il convient à cet effet de souligner qu'avec l'ampleur de cette inflation, ce sont les secteurs sur lesquels s'était jusqu'ici fondée la résilience de l'économie camerounaise. Sont par exemple concernés :

Les entreprises se retrouvent en première ligne

# BENNY

un délice à chaque repas



- Les cimenteries ;
- Les industries brassicoles ;
- Les industries meunières (farine) ;
- Les industries métallurgiques (fer à béton) ;
- Les oléagineux (huiles végétales) ;
- Les industries de la plasturgie et de la papeterie (emballages) ;
- Le filière phytosanitaire (engrais, produits de protection des plantes) ;
- Certaines industries agro-alimentaires (biscuiteries, confiseries, ...).
- Etc....

La pression inflationniste s'accompagne en outre d'un allongement des délais de transport ce qui occasionne un allongement des cycles d'exploitation et de fait une augmentation de leur besoin en fonds de roulement.

Face à cette situation, les entreprises réagissent tant bien que mal en mettant en place des stratégies de costs killing et d'optimisation de leurs approvisionnements : constitution de stocks, recherche d'alternatives aux matières premières traditionnellement utilisées, changement de fournisseurs etc. Sur le court terme, toutes les initiatives sont bonnes pour se prémunir de l'inflation et des risques de pénuries. Néanmoins, dans un contexte d'explosion de la demande, la constitution de stocks n'est parfois plus possible. Au Cameroun, elles ne peuvent malheureusement pas compter sur une quelconque libération de stocks stratégiques comme leurs homologues de certains pays asiatiques.

Dernière solution pour les entreprises, augmenter les prix. Là encore, deux obstacles majeurs apparaissent :

- La capacité de "pricing power" très limitée car peu d'entreprises ont la capacité d'augmenter leurs prix, sans que cela n'ait d'incidence particulière sur

la demande au regard de la concurrence acerbe du secteur informel et surtout du pouvoir d'achat limité de la population. Par ailleurs, un système d'imposition basé sur le Chiffre d'Affaires limite également les avantages à tirer d'une politique de prix.

- Le contrôle des prix est l'un des axes principaux de la politique commerciale du pays. Sous le prisme de la lutte contre la vie chère, les prix d'une vingtaine de produits sont soumis à une procédure d'homologation préalable. Malgré les nombreux échanges, l'administration du commerce a opposé une fin de non-recevoir aux demandes de révisions à la hausse des prix de vente de certains de ces produits en dépit des évidences sur la hausse des coûts d'approvisionnements. A fin décembre 2021, des tensions apparaissaient déjà entre certaines Entreprises et l'administration du Commerce au sujet des ajustements de prix "de survie" opérés pour maintenir les unités à flots avec des incidences importantes sur les circuits d'approvisionnements des marchés (exclusion des distributeurs et de certains intermédiaires formels soumis à des contrôles stricts de prix).

Liste des produits et services dont les prix et tarifs sont soumis à la procédure d'homologation préalable  
*Arrêté N°000101/MINCOMMERCE/CAB du 22 mai 2015*

- |   |  |
|---|--|
| 1. l'eau et les services y afférents ;                                  | 12. l'huile de palme brute ;   |
| 2. les services des auxiliaires du transport maritime ;                 | 13. le poisson congelé importé ;   |
| 3. les services des Ports Autonomes du Cameroun ;                       | 14. la farine de froment ;   |
| 4. les transports collectifs des voyageurs par route et chemin de fer ; | 15. la farine de maïs ;  |
| 5. le gaz naturel ;   | 16. le riz importé ;   |
| 6. le gaz domestique, industriel ou médical ;                           | 17. le sel de cuisine ;  |
| 7. les médicaments et consommables hospitaliers ;                       | 18. les huiles de table ;  |
| 8. le fer à béton ;   | 19. le ciment portland ;   |
| 9. le sucre ;   | 20. les services offerts par les hôtels et les établissements touristiques ; |
| 10. le lait ;   | 21. les logements sociaux ;  |
| 11. les livres et manuels scolaires ;                                   | 22. les logements scolaires et universitaires.                               |

Si les entreprises appliquaient la vérité des prix en répercutant entièrement ces hausses venues de l'extérieur, les prix des ventes des produits atteindraient des niveaux incompatibles avec le pouvoir d'achat des populations.

De l'évaluation faite pour un groupe de vingt (20) intrants relevant de six (06) filières industrielles (Industries brassicoles, Cimenteries, Engrais et produits phyto, Emballages, Industries meunières, Industries métallurgiques), il ressort qu'à la fin du mois d'octobre 2021, les surcoûts supportés par les Entreprises se chiffraient déjà à plus de 213 milliards de F CFA par rapport à l'année 2020.

S'il est vrai que le geste fait par le Gouvernement le 16 novembre dernier est appréciable (neutralisation d'une partie de la hausse du fret dans le calcul des droits de douanes), il n'en demeure pas moins que son impact reste très limité. Et pour cause, les surcoûts actuellement subis par les entreprises vont de 40 à 70% sur les produits importés et de 500% sur le fret. Or, la mesure édictée ne permet d'absorber ces surcoûts qu'à hauteur de 3% pour certains produits voire 0% pour les produits déjà exonérés de droits de douane (blé, etc.).

En outre, cette hausse intervient alors que les entreprises subissent déjà plusieurs autres crises dont la crise sécuritaire, la fiscalité inadaptée (2,2% sur le CA), une dette intérieure élevée et une gestion

administrative très contraignante des devises (BEAC) et des importations (PECAE).

Face à ce péril, le GICAM plaide pour la tenue d'une concertation extraordinaire et de haut niveau entre le Gouvernement et le secteur privé pour se donner des chances de sortir le moins durement et le plus durablement possible de l'impasse actuelle. Une telle démarche permettra de manière inclusive, concertée et consensuelle, de définir et mettre en œuvre des mesures inédites pour absorber le choc, préserver l'emploi et la paix sociale mais surtout une fois pour toutes changer de paradigme et transformer notre pays.

D'ores et déjà, les solutions possibles à court terme, pour mutualiser les efforts à consentir pour la Nation par les **pouvoirs publics**, les **Entreprises** et les **populations**, pourraient combiner :

- Répercussion limitée des surcoûts sur les prix de vente ;
- Allègements fiscaux (TVA, IS, Droits de Douanes) limités dans le temps ;
- Suspension de certaines mesures et contrôles, notamment le PECAE ;
- Mesures d'accompagnement spécifiques ;
- Réactivation et/ou maintien en 2022 de certaines mesures exceptionnelles instaurées en 2020.



## NOS SERVICES

- Club des PE/PI
- Programme d'accélération d'entreprise
- Réseautage et opportunités d'affaires
- Renforcement des capacités
- Soutien à l'entreprenariat

## OUR SERVICES

- SE/SI club
- Business acceleration program
- Networking and business opportunities
- Capacity building
- Entrepreneurship support

Contact : Centre de Développement de la PME  
Tél.: +237 233 42 31 41 / Fax : +237 233 43 38 80 | E-mail : cdpme@legicam.cm



Cette forte dépendance aux importations nous rend aujourd'hui totalement exposé aux caprices des tensions inflationnistes mondiales.

Des mesures temporaires de soutien aux entreprises sont aujourd'hui indispensables pour limiter les répercussions de la hausse des coûts de production sur les consommateurs au risque d'une dégradation drastique du pouvoir d'achat aux conséquences incontrôlables (insécurité alimentaire, aggravation de la pauvreté et des inégalités sociale, etc.). Ces mesures ne peuvent toutefois qu'avoir un caractère conjoncturel, l'espoir étant celui d'un retour rapide vers une baisse des prix internationaux, qui n'est envisagé, pour les plus optimistes qu'à partir du second semestre 2022.

La grande problématique est donc de savoir quelles alternatives pour les petites économies pour s'affranchir de la vulnérabilité aux chocs extérieurs sur l'approvisionnement ?

## La marche entamée vers la démondialisation, une alternative durable ?

La crise sanitaire et ses conséquences permet aujourd'hui une remise en question des règles d'approvisionnement des marchés. Des voix s'élèvent de plus en plus pour une adoption des politiques de préférences nationale. Il s'agit de donner une place plus importante aux productions locales pour la satisfaction de la demande intérieure, aussi bien la consommation finale des ménages que les matières premières pour les industries locales et la commande publique. A l'échelle internationale, cette démarche rejoint celle de la **démondialisation** envisagée par grand nombre de multinationales. Il est question d'une remise en question des fondamentaux de la mondialisation. Les multinationales qui avaient fait le choix de concentrer la production en Asie notamment, et de s'appuyer sur la logistique internationale pour l'approvisionnement des marchés, optent progressivement pour un rapprochement des unités de productions des consommateurs pour se défaire des facteurs exogènes (transport, etc.). Il s'agit d'isoler les économies des chocs extérieurs à travers le développement des unités de production proches des pôles de consommateurs plutôt que rester dans les modèles de spécialisation des espaces économiques.

Dans cette tendance, les politiques de promotion des offres locales retrouvent un argument supplémentaire pour leur vulgarisation effective.

## Une opportunité à saisir pour promouvoir la consommation des produits locaux, le Made In Cameroon.

Dans la même démarche que les pays développés, l'idée de voir la crise sanitaire comme une opportunité pour un changement de paradigme de développement est de plus en plus répandue. En effet, aussi bien les données économiques nationales qu'internationales montrent que le degré de sévérité de la crise est fonction du niveau de dépendance à l'extérieur et de la capacité de migration de consommation. Les données des différentes enquêtes consommations révèlent que malheureusement une grande part des produits dits de grande consommation et bénéficiant d'attention particulières sont des produits à fort potentiel d'importations. Il s'agit notamment du riz, du poisson, du sucre, de la farine de blé, des huiles végétales. Pourtant le potentiel de production ou de substitution locale de ces différents biens est réel, mais peu mis en valeur. Dans le domaine agricole par exemple, les disponibilités des terres arables sont effectives mais leur exploitation reste contrainte par des pesanteurs importantes (foncier, financement, etc.).

La valorisation de l'offre locale pourrait permettre des économies d'importation de l'ordre de 1000 milliards et plus. Les répercussions sur l'emploi seraient tout aussi importantes de même que sur les possibilités d'exportation dans le cadre notamment des accords régionaux et sous régionaux de libre circulation.

La promotion d'une consommation intravertie apparaît donc comme une option structurelle pour mettre l'économie à l'abri de l'inflation importée. En effet, toute les mesures de soutien aussi bien aux entreprises qu'aux consommateurs ne pourraient être que conjoncturelle et restent sensibles aux évolutions à l'internationale. Les actions efficaces devraient reposer sur des stratégies de substitution d'importations et de valorisation des ressources locales.

Il est donc aujourd'hui question de prendre des actes légaux pour une promotion active du « Made In Cameroon » dans les choix de consommations aussi bien des administrations publiques (commande publique), que des consommateurs et des entreprises (matières premières). Des actions visant notamment la production locale du clinker, du griz de maïs, et la valorisation du sorgho entreprises individuellement par quelques unités de production devraient être généralisées.

Il est donc aujourd'hui question de prendre des actes légaux pour une promotion active du « Made In Cameroon » dans les choix de consommations aussi bien des administrations publiques (commande publique), que des consommateurs et des entreprises (matières premières). Des actions visant notamment la production locale du clinker, du gritz de maïs, et la valorisation du sorgho entreprises individuellement par quelques unités de production devraient être généralisées.

De façon stratégiques il est question dans l'urgence pour les pouvoirs publics de mettre en place un cadre légal de promotion d'une offre « Made In Cameroon ». Notamment :

- Afficher clairement la préférence locale dans la commande publique concernant notamment le mobilier en bois et les services ;
- Mettre fin à toutes mesures d'exonération d'importations des articles pouvant être produits localement ;
- Instituer des journées de promotion du « Made In Cameroun », à travers notamment l'instauration des journées tenues traditionnelles dans les administrations publiques pour soutenir le textile ;
- Implémenter effectivement les orientations de la SND30 en matière de promotion du « Made In Cameroun » et des politiques d'import substitution.

L'atteinte des objectifs de développement durables dépendra delà qualité des actions entreprises par les acteurs de la politique économique. Il faudrait dès à présent se défaire des modèles antérieurs qui ont montré leur inefficacité et s'engager avec audace et détermination sur des politiques innovantes.

**la pasta**  
**Gold**  
PREMIUM QUALITY

**LE NECTAR  
DES PÂTES**





## AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

# .cm

Le code d'identification du Cameroun sur la toile

Comment acquérir un nom  
de domaine en ".cm" ?

- Choisissez votre nom de domaine et vérifiez sa disponibilité sur [www.whois.cm](http://www.whois.cm)
- Rendez-vous dans un Bureau d'enregistrement de votre choix pour vous acquitter de vos frais d'enregistrement. La liste des Bureaux agréés est disponible sur [www.nic.cm](http://www.nic.cm).

### Avantages

- **Meilleure visibilité** de votre site web à travers les moteurs de recherche pour les internautes se trouvant au Cameroun
- **Crédibilité** : Le site web en ".cm" renforce la confiance des visiteurs et permet de mieux vous faire connaître.



Votre **nomdedomaine.cm** à  
**7.000**  
**FCFA/An**

**.cm**, une ressource nationale administrée par l'ANTIC

Bilan :

## APE : ENCORE LOIN DU COMPTE 5 ANS APRÈS !

■ *Par Vincent Kouete*  
*Directeur exécutif adjoint, GICAM*

Depuis le 04 août 2016, le Cameroun a entamé la phase de démantèlement tarifaire dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) conclu avec l'Union Européenne (UE) et ratifié en juillet 2014. Cet accord consacre dans son volet commercial, d'une part, l'accès en franchise de droits de douanes et de quotas de des produits camerounais sur le marché de l'UE et, d'autre part, la suppression progressive des droits de Douanes pour 80% des produits originaires de l'UE à leur entrée sur le territoire camerounais.

En rappel, les Accords de Partenariat économique (APE) conclus par l'Union européenne (UE) avec plusieurs pays et régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) se veulent des instruments de développement utilisant le commerce et l'intégration régionale pour favoriser l'intégration des Etats ACP dans l'économie mondiale. Compatibles avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), les APE se déclinent en la suppression progressivement des obstacles au commerce existant entre les pays ACP et l'UE et le renforcement de la coopération dans tous les domaines liés au commerce.

La ratification de l'APE par le Cameroun en juillet 2014 a permis au pays de continuer de bénéficier d'un accès libre au marché de l'UE pour tous ses produits d'exportation - banane, aluminium, produits transformés du cacao, contreplaqués, produits agricoles frais ou transformés - alors que le Cameroun disposait d'une période de 13 ans pour éliminer progressivement ses droits de douane envers les importations européennes.

Le volet commercial de l'APE est couplé à un important volet Développement à travers des politiques d'aide au développement dans les domaines d'actions spécifiques de l'UE. Un Comité APE est responsable de l'administration de tous les domaines couverts par l'Accord. Il assure le suivi de l'Accord et concrétise le dialogue entre les partenaires (UE et gouvernement camerounais, secteur privé, société civile) dans le domaine du commerce et de l'aide pour le commerce et le développement. Sa 5ème réunion s'est tenue les 25 et 26 avril 2021.

### 1/ Monitoring de l'Accord

Le Monitoring de l'Accord a révélé un nombre croissant de points de divergences et d'incompréhensions dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord. Au titre des manifestations de ces grains de sable dans la machine de l'Accord, on peut relever les éléments suivants :

- o La suspension momentanée par le Cameroun du calendrier de démantèlement d'août 2020 à janvier 2021 ;
- o Le blocage des négociations sur un protocole commun sur les règles d'origine alors que les Parties se sont accordés sur la plupart des dispositions ;

### Divergences subsistant sur la négociation d'un protocole commun sur les règles d'origine

Lors de la dernière réunion du comité APE, le Cameroun et l'Union Européenne Parties ont relevé la nécessité de disposer d'un protocole commun gouvernant les règles d'origine conformément aux dispositions de l'article 13 de l'Accord. Ce projet de texte commun est prêt à environ 95%. Quelques divergences subsistent et concernent notamment les points suivants :

Traitement des productions des navires-usines : Les produits fabriqués à bord de leurs navires usines ne peuvent être considérés comme étant Produits entièrement obtenus que si lesdits bateaux remplissent certaines conditions dont la propriété du capital. La divergence porte sur les critères de navire notamment la géographie du Capital et notamment la part détenue par les ressortissants de l'une et l'autre partie.

Dérogation à la liste d'ouvrages ou transformations à appliquer aux matières non originaires : La divergence concerne la durée et les bénéficiaires de cette dérogation inscrite dans l'Accord.

Seuil de tolérance : Les échanges restent en suspens concernant le seuil admissible des matières non originaires à appliquer par dérogation aux normes fixées pour chaque produit

Cumul de l'origine : La divergence porte sur le Cumul que le Cameroun a sollicité avec les pays de la CEMAC non-signataires des APE pour lesquels ils forment une union douanière.

Preuve de l'origine : La divergence porte sur l'administration de la preuve d'origine. Celle-ci pourrait être basée soit (i) sur les certificats d'origine ou les certificats de circulation des marchandises, soit sur la déclaration d'origine faite par les exportateurs agréés. L'alternative serait de ne retenir que l'auto-certification par des exportateurs enregistrés en conformité avec la législation pertinente de chaque partie.

Délivrance de certificat EUR 1 : Une petite divergence subsiste sur les autorités à retenir, chargées de délivrer les certificats de circulation.

- o La dénonciation par l'UE de l'introduction par le Cameroun de nouvelles taxes à l'export (poivre de Penja, miel d'Oku) sur certains produits, de l'introduction de droits d'accises à l'importation de certains produits, de la suspension des importations de produits aviaires et de l'interdiction des exportations de grumes ;
- o La dénonciation par le Cameroun du durcissement des mesures SPS par l'UE entraînant le blocage / refoulement de certains produits camerounais à l'entrée du marché européen ;
- o Les réserves formulées par l'UE sur la mise en

place du FORAPE. Elle considère que l'appui au développement se fera dans le cadre des instruments de coopération existants.

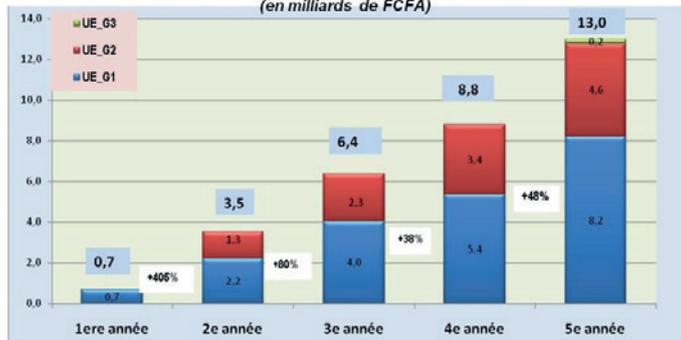
## 2/ Bilan douanier du démantèlement tarifaire au cours des cinq premières années

Le 03 août 2021 a marqué la fin de la 5ème année de démantèlement tarifaire.

Groupes	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
<b>Objectifs</b>	Lutte contre la pauvreté et amélioration du bien-être.	Encouragement de la production locale	Protection de la production locale et des recettes fiscales	Protection de l'industrie, Protection de l'environnement et de la santé, sauvegarde des recettes fiscales
<b>Vitesse de libéralisation</b>	Libéralisation rapide (25% /an sur 4 ans)	Libéralisation lente (15%/an et 10% à la 7ème année)	Libéralisation très lente (10%/an sur 10 ans)	
<b>Statut depuis le 04 Août 2021</b>	Produits entièrement libéralisés	Taux de libéralisation de 75%	Taux de libéralisation de 20%	RAS
	<p><b>A partir de 2019</b>, pour les :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Machines industrielles telles que pompes, groupes électrogènes et turbines</li> <li>• Tracteurs, engrais et les pesticides</li> <li>• Ordinateurs, papier et carton,</li> <li>• Produits pharmaceutiques</li> </ul>	<p><b>A partir de 2023</b>, pour les :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériaux de construction : plâtres, chaux, marbres, clinker</li> <li>• Pièces d'automobile certains intrants pour les industries alimentaires</li> </ul>	<p><b>A l'horizon 2029</b>, pour les :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Produits finis non-produits localement (p.ex. voitures pour le transport de passagers)</li> <li>• Autres biens d'équipement (p.ex. audiovisuel)</li> <li>• Matières premières (blé, amidon, etc.)</li> <li>• Véhicules et carburants</li> </ul>	<p><b>Seront toujours exclus de la libéralisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• articles de friperies</li> <li>• plupart des produits agricoles (viande, lait, fruits et légumes, farine...)</li> <li>• Nombreux produits industriels (p.ex. produits à la base de bois, vêtement d'occasion, peintures...)</li> </ul>

Selon les statistiques fournies par la Direction Générale des Douanes, le bilan affiche les tendances suivantes :

Evolution de la moins value-fiscale par phase  
(en milliards de FCFA)



Le montant de la moins-value fiscale est évalué à **32,4 milliards FCFA** depuis le début du démantèlement dont 10,5 milliards FCFA enregistrés au cours des 11 premiers mois de la cinquième phase (04 août 2020-30 juin 2021). Cette moins-value est en hausse continue et la tendance se poursuit malgré la crise sanitaire qui a négativement impacté l'activité et malgré la suspension momentanée du démantèlement tarifaire.

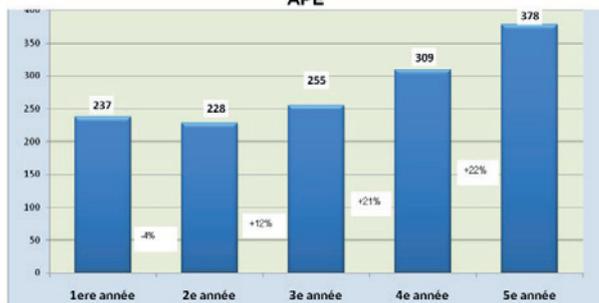
Sur les cinq années, 14 580 déclarations d'importation ont bénéficié de la préférence UE. Ce nombre a régulièrement cru, passant avec néanmoins un léger ralentissement à la 4e année du fait de la crise sanitaire COVID-19.

Dans cet ensemble, 80% des opérations ont été réalisées par les Grandes Entreprises contre 18% pour les Moyennes Entreprises et 2% pour les autres opérateurs.

Evolution du nombre d'opérations ayant bénéficié de la facilité APE



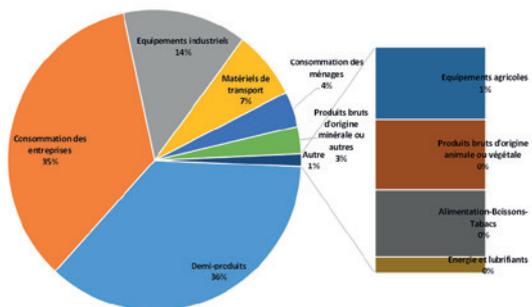
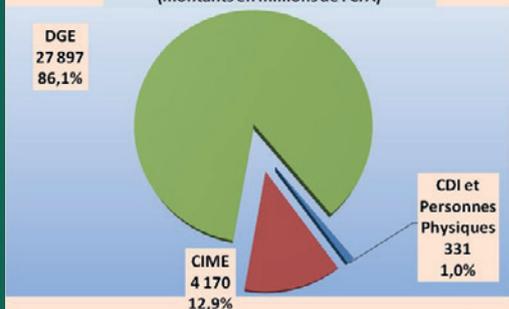
Evolution du nombre d'opérateurs ayant bénéficié de la facilité APE



707 importateurs différents ont bénéficié de la préférence UE. Plus des 3/4 sont soit des Grandes Entreprises (28%) soit des Moyennes Entreprises (48%). Les autres importateurs représentent un peu moins du 1/4 des opérateurs

Les Grandes Entreprises concentrent 86% des 32,4 milliards des gains fiscaux contre 13% pour les Moyennes Entreprises et 1% pour les autres bénéficiaires. Le démantèlement tarifaire a permis aux Grandes Entreprises de capter 27,9 milliards de gain fiscal contre 4,2 milliards pour les Moyennes Entreprises et 331 millions pour les petits opérateurs.

GAIN FISCAL ET CENTRES DE RATTACHEMENT  
(montants en millions de FCFA)



Les principaux noyaux de produits concernés par la préférence sont :  
 > les biens intermédiaires (36%),  
 > les consommations des entreprises (35%),  
 > les Equipements industriels (14%),  
 > le Matériel de transport (7%) et ;  
 > les consommations des ménages (4%)

Les principaux produits concernés sont ainsi les clinkers, les Papiers, cartons, les substances odoriférantes et aromatiques, le Bitume de pétrole, etc.

La France (22%), l'Espagne (21%), l'Allemagne (11%), le Portugal (9%) et l'Italie (7%) sont les principales origines des produits démantelés en valeur.

Le Gouvernement reste préoccupé par la non-répercussion de ces gains sur les prix à la consommation. Les résultats des consultations menées par le MINEPAT avec les principaux bénéficiaires ressortent une hausse des bénéfices et des possibilités de réinvestissement principalement au bénéfice des entreprises.

Côté exportations, il reste loisible de constater que le bénéfice de l'APE ne s'est pas accompagné d'une hausse des exportations du Cameroun comme attendu. Bien au contraire, divers facteurs ont plutôt conduit une baisse des exportations du Cameroun vers l'Union Européenne. Parmi les 20 principaux produits (hors pétrole et gaz) exportés vers l'UE, seuls 6 ont connu des hausses alors que pour les 14 autres l'on observe des baisses. Les six produits dont les exportations sur la période 2017-2020 sont en

hausse par rapport à la période 2013-2016 sont :

- Aluminium sous forme brute (+6%) ;
- Beurre, graisse & huile de cacao (+67%) ;
- Pâtes de cacao (+42%) ;
- Feuilles de placage (+4%) ;
- Gaz (+3,8e5%) ;
- Plomb sous forme brute (+135%).

### 3/ Volet Développement et Coopération de l'APE

L'évaluation de l'impact fiscal net reste en cours, avec l'appui de Expertise France. Il est actuellement envisagé des mesures d'atténuation portant sur la fiscalité forestière, domaniale, minière et le renforcement du système d'information ainsi que l'optimisation des dépenses fiscales.

### La question "épineuse" de l'impact fiscal net

L'article 10 de l'Accord de Partenariat Economique Bilatéral Cameroun-Union Européenne, prescrit l'évaluation de l'Impact Fiscal Net (IFN) de l'APE sur l'économie camerounaise et l'identification des voies et moyens de compensation des pertes de recettes, en particulier par la mise en œuvre de réformes fiscales structurelles. Une étude y relative a été réalisée en 2019 mais n'a fourni que des conclusions jugées insuffisantes.

Au regard de l'évolution de la conjoncture et du contexte lié à la crise sanitaire (COVID-19), il a été convenu par les deux Parties d'actualiser cet impact et d'en déduire les mesures de mitigations afin de booster la fiscalité interne pour compenser les pertes de recettes enregistrées au niveau de la porte.

Les premiers échanges menés par le Consultant ont retenu les mesures d'atténuation portant sur la fiscalité forestière, la fiscalité domaniale cadastrale et foncière, la fiscalité minière, le diagnostic du système d'information et la dépense fiscale.

Un Groupe de travail est envisagé sur l'agriculture et les appuis complémentaires de la Direction Générale du Commerce de la Commission Européenne et la programmation pour le cycle de partenariat 2021-2024 est en cours.

### 4/ Implications pour les Entreprises

Pour les Entreprises, le bilan de l'APE reste également mitigé. Selon une étude du MINEPAT en 2019 :

- les niveaux de productions sont restés stables et l'effet sur les bénéfices est encore insaisissable.
- Seules deux branches avaient connu des baisses de prix. Il s'agit de la cimenterie et de l'imprimerie/papeterie. Les prix du ciment et des produits d'impressions avaient baissé respectivement de près de 6% et 11% ;
- Les gains fiscaux issus du démantèlement tarifaire n'avaient pas suscité la création d'emplois nouveaux par les entreprises ;
- Les relations intra-filières n'avaient pas beaucoup évoluées avec seulement 21% de hausse de part de marché ;



Les données actualisées à fin mars 2020 indiquent un faible recours à la préférence APE par les Entreprises. En moyenne, le taux d'utilisation de la préférence APE pour les exportations est de 25,3% tandis qu'à l'importation, ce taux n'est que de 13,1%. Ainsi, sur 241 218 opérations éligibles à l'application de l'APE, seulement 31 538 l'ont effectivement utilisé à l'importation. En volume, celles-ci représentent une moyenne 36,5% des importations éligibles.

Ce faible recours à la préférence APE peut être expliquée par :

- Une insuffisante sensibilisation des opérateurs économiques y compris leur transitaire sur les opportunités offertes par l'APE ;
- Une insuffisante maîtrise par les opérateurs économiques de l'administration de la preuve d'origine ;
- L'impossibilité de cumuler les différents régimes dérogatoires au niveau de la fiscalité de porte ce qui conduit les opérateurs à utiliser le régime tarifaire qu'ils considèrent le plus avantageux au moment de l'importation.

En outre, l'APE a été appréhendé par plusieurs sous le prisme de menaces que sur celui des opportunités à saisir. Au surplus, la communication sur l'Accord a été plus défensive qu'offensive.

C'est en partie pour lever ces écueils que le GICAM a organisé, en date du 30 novembre 2021, un Atelier d'appropriation qui a connu la participation

d'une centaine de personnes représentant les entreprises, les consommateurs et quelques administrations publiques. Il s'est agi essentiellement d'explorer les stratégies à adopter par les Entreprises pour optimiser le potentiel de l'Accord. C'est ainsi qu'entre autres recommandations, il a été retenu de :

Il s'agit notamment de :

1- Poursuivre la collaboration entre le secteur privé et les PTF pour adresser les questions spécifiques liées à l'accord sur la base d'initiatives et projets développés par le GICAM en particulier et le secteur privé en général,

2- Poursuivre la sensibilisation des entreprises, notamment les PME, ainsi que leur formation sur certains aspects (règles d'origine, certificats de circulations, statuts des produits et matières premières, spécificités à l'export et à l'import, ...)

3- Mettre en place une Cellule spécialisée d'experts pour accompagner les entreprises (TPE, PME) sur les aspects techniques relatifs à l'APE et assurer le monitoring des bénéfices liés à son utilisation.



## Payez vos primes par **carte bancaire** !

Vous pouvez désormais faire vos paiements avec votre carte bancaire sur notre plateforme, peu importe où vous êtes, en 5 min.



Direction générale (siège social) :  
124, Rue de la Motte Piquet, Bonanjo  
BP 2000, Douala



Direction commerciale :  
Rue Paul Sogpo Priso (Njo Njo)  
Bonapriso, Douala



Direction régionale centre :  
Rue de l'hotel Girafe  
Elig- Essono, Yaoundé



(+237) 679 453 227



service.clients@acamvie.com

www.acamvie.com



# PAMOL PLANTATIONS PLC

An Agro Industrial Para Public Company



Platinum Star Award for Quality

Pamol products are developed through intensive Research and Development programmes with stringent quality control procedures to meet customers expectations, consistent with our mission of Growing Food for an Emerging Nation

## OIL PALM SEEDS

The choice and quality of oil palm seed is probably the most important factor in the future success and profitability of an oil palm plantation.

Pamol DXP seed, developed using the internationally recognized recurrent selection scheme in its breeding programme, is the highest quality oil palm seed adapted to the seasonal climate of Africa today.

For maximum economic returns from your investment, procure Pamol DXP seeds and gain from its unrivalled benefits such as :

- ◆ High and guaranteed germination
- ◆ Good early vigour and high yields throughout the life span of your plantation
- ◆ A broad genetic base which allows for wide adaptation
- ◆ Highest level of seed purity – very minimal dura contamination
- ◆ Slow height increment
- ◆ Exceptional resistance to vascular wilt and foliar diseases
- ◆ Standard phytosanitary control

## RED PALM OIL

The oil characteristics of low melting point and a significantly higher unsaturated fatty acid and low trans fatty acid content of Pamol oil makes it clearly attractive to commercial use and specially favoured for domestic consumption in Cameroon.

## SOAP

Pamol Laundry Soap is Highly Solicited for its Durability and Excellent Detergence

**WITH OUR WEALTH OF EXPERIENCE AND EXPERTISE, BE CONFIDENT THAT WHEN YOU CHOOSE PAMOL, YOU ARE FULLY PROTECTING YOUR INVESTMENT.**

### Headquarters

Lobe Oil Palm Estate  
P.M.B. 03 Ekondo Titi, Cameroon  
Tel: (237) 677 83 49 10  
e-mail: info@pamol.net  
Website: www.pamol.net

### Branch Office, Douala

B.P. 5483 Akwa,  
Douala, Cameroon  
Tel: (237) 677 11 12 48  
e-mail: info@pamol.net



seeds



Tenera Fruits



Palm with Bunches



Edible Palm Oil



Rubber Tapping



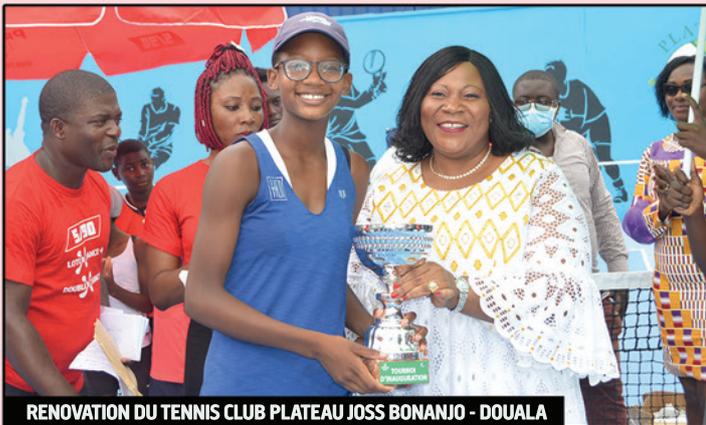
Pamol Soap



**Mbile Tapea Solomon**  
GENERAL MANAGER

# FAITES BOUGER LES CHOSES

**Nos actions sociales en Afrique**





## A PROPOS

La Royale des Jeux du Cameroun S.A. en abrégé R.J.C est une société de droit camerounais ayant apporté une touche particulière sur le paysage des jeux au Cameroun, à travers une large variété de produits. L'ensemble de nos produits sont labélisés PREMIER BET qui est le nom commercial de l'entreprise.

Nos domaines d'activité sont principalement les paris sportifs, la loterie et les jeux virtuels.

Notre développement sur le triangle national repose sur une équipe forte et dynamique constituée de près de 5000 collaborateurs

Pour faire partie de ces multiples millionnaires, rendez vous tout simplement dans l'un de nos points de vente (kiosques ou points fixes) ou agences et placez vos paris sur les produits Premier Bet et Premier Loto

- +3500** agents partenaires
- +200** Centres de jeux.
- +700** Employés
- +117** Projets caritatifs
- +350** Sponsoring

## **SUPER 4** **CAGNOTTE**

Le Loto Super 4 est un jeu de loterie composé de 54 boules numérotés de 1 à 54. Le jeu consiste à choisir 4 numéros parmi les 54 et le prix unique du ticket est 300 F CFA.

Les tirages ont lieu tous les soirs à 20H47 sur Canal 2 International. Et au terme d'un tirage, si vous possédez 2 bons numéros sur 4 vous gagnez 4 500 F CFA, si vous obtenez plutôt 3 bons numéros sur les 4, vous gagnez 60 000 FCFA, et si tous vos 4 numéros sont corrects vous gagnez le jackpot du jour. Le montant minimum du jackpot est de 15 millions de F CFA. Et s'il y a eu plusieurs combinaisons gagnantes au terme du tirage, le jackpot du jour est reparti équitablement entre les gagnants.

## **ZONE** **PARIEZ AVEC LE MEILLEUR**

Premier bet zone est une plateforme de paris sportifs révolutionnaire, qui donne la possibilité à tous nos clients des paris physiques de bénéficier de tous les avantages du pari en ligne.

Cette plate-forme a de nombreux avantages tels que :

- La réservation de paris en ligne
- Le cash out
- L'assurance multi paris
- etc...

Premier bet zone offre une diversité illimitée de marchés et de paris à tous nos clients et une possibilité très large de faire des gains selon son profil.

Premier bet zone est disponible chez tous nos revendeurs premier bet Cameroun.

## **5/90**

Le Loto 5/90, comme son nom l'indique, est un jeu de loterie composé de 90 boules numérotés de 1 à 90. L'exercice consiste, pour le parieur, à choisir 2, 3 4 ou 5 numéros parmi les 90 en fonction de l'option de jeu qu'il souhaite jouer. La mise minimale est de 100 F CFA par ticket et les possibilités de gain sont de 200 000 000 F CFA.

Le parieur dispose de plusieurs options de jeu : Turbo 2, Chance, Chance plus, Double chance plus.

Avec 9 tirages par jour, nos clients ont la possibilité de jouer tout au long de la journée. Les tirages ont lieu de 8H00 à 20H00 à intervalle régulier de 01H30 entre 02 tirages

## Une institution particulière en matière douanière dans la CEMAC : LE "MADE IN"

■ Par Adolphe MBALLA KEUMBOU,  
Inspecteur des douanes Expert juriste régional Communauté Economique des  
Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)



Lorsque l'on aborde les questions de taxation douanière dans le cadre d'une union économique ou d'une zone de libre-échange, on songe minimalement à la valeur, l'espèce et l'origine. Dans ce dernier cas, on repasse très souvent en revue les règles attributives de l'origine d'un produit sans s'intéresser à une institution particulière qui joue un rôle déterminant pour le consommateur et l'industriel. Il s'agit du marquage de l'origine autrement appelé par l'anglicisme « **Made in** ».

Le marquage de l'origine renvoie à l'apposition de la mention « fabriqué en » suivie du lieu, notamment le pays ou le groupe de pays de fabrication du produit. C'est une institution tellement importante dans l'espace de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) qu'elle est rendue obligatoire par les textes qui la consacrent (Directive n°02/19-ueac-639-cm-33 du 08 avril 2019 harmonisant la protection du consommateur au sein de la CEMAC). Le marquage de l'origine est une mesure de politique commerciale d'ordre non tarifaire dont l'objectif principal est l'information et la protection du consommateur relativement aux produits considérés comme originaires d'un Etat membre de la Communauté.

Très souvent, le consommateur recherche dans le « Made in » plusieurs éléments à la charge du savoir-faire (qualité, normes, composition, ingrédients, méthode de production, responsabilité sociale et environnementale...) et donc, de l'origine du produit, considérée comme garante desdites informations. Bien plus, des enjeux de politiques publiques et économiques s'y jouent également.

En conséquence, la présente réflexion autour de ce sujet se justifie à la fois par des raisons pratiques et théoriques. Sur le premier point, il est manifestement constaté à l'épreuve que peu d'entreprises se conforment strictement aux règles du « **Made in** » du fait de l'ignorance ou des difficultés de compréhension des méandres des textes. Les explications tirées du point de vue théorique tiennent au souci de clarifier le régime de cette institution afin que les acteurs de l'économie l'appréhendent désormais en toute connaissance de choses. Le marquage de l'origine est aussi légiféré dans les autres Communautés mais les différences de régime du

marquage de l'origine s'expliquent en partie par le fait qu'il se situe au carrefour de plusieurs disciplines se le disputant ainsi entre le droit douanier, le droit de la consommation, le droit des industries et même, le droit de la concurrence.

Sur un plan strictement douanier, il est nécessaire de lever le risque de confusion du marquage de l'origine avec les concepts voisins tels que d'étiquetage et les indications géographiques pour l'essentiel. Ceci passe la recherche des fondements de la notion douanière du marquage de l'origine (I) ; et les précisions sur le régime de droit et du contentieux du marquage de l'origine (II).

### I. LES FONDEMENTS DE LA NOTION DOUANIERE DU MARQUAGE DE L'ORIGINE

Le marquage de l'origine repose à la fois sur les fondements conceptuels (A) et juridiques (B).

#### A. Les fondements conceptuels du marquage de l'origine

Les fondements théoriques du marquage de l'origine touchent à la fois à sa définition et à ses enjeux. Force est pourtant de constater qu'il n'y a pas une définition du marquage de l'origine en droit douanier. L'on peut tout de même à partir des éléments divers tirés du droit qui l'entoure, en forger une définition acceptable. Ainsi, le marquage de l'origine est "une apposition ostensible du lieu de fabrication, c'est-à-dire, le pays ou la Communauté d'un produit dont il est originaire au sens de la « nationalité économique » du terme ; et dans le but de refléter réellement l'identité géographique du produit". Cette définition serait encore plus complète en opposant le marquage de l'origine aux notions qui lui sont proches ou connexes. En premier lieu, se trouve l'origine douanière du produit. Le marquage

de l'origine n'est pas l'origine douanière d'un produit puisqu'il ne le confère point et n'en constitue encore moins la preuve, mais trahi aux yeux des tiers, ce caractère originaire.

Ensuite, il se distingue de la notion de simple lieu de fabrication ou de provenance. L'on note sans ambages que le marquage d'origine renvoie fermement au lieu de fabrication d'un produit « originaire » en vertu des règles en matière d'origine. A contrario, un produit non originaire ne saurait porter la mention exigée du marquage de l'origine à cette fin. Il pourrait dans ce cas porter d'autres mentions de nature commerciale ou autre comme les marques de fabrique ou publicitaires, mais sans que cela n'ait pour objectif d'induire le consommateur en erreur par rapport au lieu d'origine du produit proprement dit. L'origine commande donc le marquage de l'origine. Il s'agit en particulier de l'origine préférentielle dans le contexte de la CEMAC.

Le marquage de l'origine se distingue également de l'étiquetage et des aspects de la propriété intellectuelle dont l'indication de l'origine ou géographique. L'étiquetage est en gros une mesure technique obligatoire pour certains produits tels que l'agroalimentaire, le tabac, les médicaments... qui consiste en l'apposition d'une étiquette pourvue des mentions renseignant sur les informations relatives aux caractéristiques du produit, sa composition, souvent son lieu de production, etc. Les indications géographiques pour leur part, sont définies aux termes de l'Accord sur les aspects du droit de la Propriété intellectuelle qui touchent au commerce (APDIC) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ainsi que l'Accord révisé de Bangui instituant une Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) en son annexe VI.

Les enjeux du marquage de l'origine tiennent d'abord au souci de protéger le consommateur des déclarations mensongères ou induisant à une tromperie sur l'origine d'un produit. Les autres intérêts attachés à la notion sont de l'ordre de la politique économique soit de promotion ou de soutien à la production et la consommation des produits locaux d'origine dont l'impact positif sur les activités socio-économiques n'est plus à démontrer. Un vieil adage traduit bien cette réalité par la formule, « nos emplettes sont nos emplois ». En effet, le marquage d'origine permet aux fabricants de valoriser une origine « CEMAC » ou « X pays » de cette entité comme attrait à la consommation au sein de la Communauté ou à l'exportation en pays étrangers au grand bonheur des nostalgiques des produits exotiques.

Les industriels ont toujours considéré que l'indication d'origine contribuait à valoriser les savoir-faire, et constituait un indicateur important pour de nombreux consommateurs désireux de mettre en concordance leurs actes d'achat avec leurs aspirations éthiques ou patriotiques. La reconnaissance et la promotion des savoir-faire locaux nationaux ou communautaires, mobilisent les consommateurs, les fabricants, les distributeurs et les institutions dans tous les pays industrialisés du monde et davantage de nos jours, dans les Etats membres de la CEMAC où les autorités plaident pour le « Made in Africa ». La « local Touch » est donc sous ce rapport, un sérieux outil de conquête des marchés aussi bien dans la sous-région qu'à l'international.

La connaissance de l'origine du produit par voie de marquage se pose alors en véritable « clé de voûte » du choix de consommation. Monsieur Yves JEGO, a fait l'économie des enjeux du marquage de l'origine dans un contexte de multilatéralisme économique dans un rapport mémorable (« En finir avec la mondialisation anonyme », rapport au président de la République, Paris, La Documentation française, mai 2010 242 Pages).

## B. Les fondements juridiques du marquage de l'origine

Le marquage de l'origine trouve ses racines juridiques dans les textes internationaux et communautaires en zone CEMAC. Au niveau international, il est évoqué de manière directe et indirecte par plusieurs textes, notamment de l'OMC. De façon sommaire, pour reprendre les mots d'un auteur, « en droit de l'OMC, la question du marquage de l'origine des produits peut être abordée sous au moins trois angles distincts: dans une perspective douanière, en vertu de l'Accord sur les règles d'origine; dans une logique de protection des indications géographiques, sous l'empire de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce; et enfin, plus largement, à travers le prisme des disciplines générales du GATT de 1994 et de l'Accord sur les Obstacles Techniques au Commerce ».

A l'échelle de la Communauté, l'assise fondamentale du droit du marquage de l'origine est la Circulaire n°471/SG/DUD du 18 décembre 1993 relative aux modalités d'application du tarif préférentiel généralisé en son Point III-B afférent aux « Dispositions particulières applicables aux produits manufacturés » sous ces mots : « Les produits fabriqués par l'entreprise doivent porter sur eux-mêmes et sur leurs emballages une mention permettant d'identifier l'Etat de production et libellé comme suit : FABRIQUE AU...VENTE EN UDEAC ».

**A FINANCIAL HOUSE S.A,  
ON M'ACCORDE DU**

**CRÉDIT**

***Pour vos besoins en financement (extention  
d'activités, investissements, fonds de roulement,  
paiements des salaires, ...)***

***Faites confiance à FINANCIAL HOUSE S.A  
POUR UN ACCOMPAGNEMENT  
EFFICACE.***

bm  
consult



FINANCIAL HOUSE S.A



[www.financialhouse.cm](http://www.financialhouse.cm)



FinancialHouseSA

*Let's Win Together !!!*

D'autres bretelles juridiques qui feront l'objet de détails en infra seront également évoquées à cet effet. Il s'agit de certaines dispositions du code des douanes de la CEMAC de 2001 et en l'occurrence, les articles 22, 51, 178, 402, 412 et surtout 51 bis.

## II. LES PRECISIONS SUR LE RÉGIME JURIDIQUE DOUANIER ET CONTENTIEUX DU MARQUAGE DE L'ORIGINE

Les critères d'application (A) ainsi que les modalités d'application (B) du régime du marquage doivent être précisés.

### A. Les critères d'application du marquage de l'origine

Il faut envisager ici le champ d'application géographique (espace de la CEMAC) et le risque de contentieux lié à l'application du régime du marquage de l'origine.

Le marquage de l'origine ne peut s'appliquer qu'aux produits transformés ayant acquis l'origine communautaire, dit « produits UDEAC (CEMAC) » et dans cette catégorie précisément sont visés les produits « fabriqués » ou « manufacturés » pour utiliser l'expression initiale de l'Acte n°7/93-UDEAC-556-CD-SE1 du 21 juin 1993 portant révision du tarif extérieur Commun (TEC) et fixant les modalités d'application du tarif Préférentiel Généralisé (TPG), reprise par la Circulaire n° 471 précitée (Point II) et consacrée par l'Acte n° 1/98-UDEAC-1505-CD-61 du 21 juillet 1998 portant modification des articles 9 et 10 de l'Annexe à l'Acte n° 7/93-UDEAC-556-SE1 et le Règlement n° 21/07/-UEAC-1505-U-CM-16 du 18 décembre 2007 modifiant l'Acte n°1/98-UDEAC-1505-CD-61...qui en donnent respectivement les définitions ci-après :

#### Article 9 alinéa 1 (c) nouveau

« Produit UDEAC » : tout produit fini ou matière première : a)...b)...c) Produit fabriqué dans le territoire de l'Union ... Adolphe.»

#### Article 10 alinéa 3 nouveau

« Au sens de l'article 9-1(c), sont considérés comme fabriqués dans le territoire de l'Union :

a) Les produits industriels obtenus à partir des matières premières d'origine communautaire ;

b) Les produits industriels dans la fabrication desquels sont incorporés des matières premières communautaires représentant en valeur au moins 40% de l'ensemble des matières premières utilisées ;

c) Les produits industriels qui ne répondent pas aux critères précédents mais pour lesquels la valeur ajoutée est au moins égale à 30% de la valeur sortie usine ».

On note au-delà, que dans le cadre de la CEMAC, le marquage de l'origine s'appuie sur la notion de produit originaire défini sur la base des règles d'origine préférentielle.

Il en découle par opposition et déduction, des exclusions, c'est-à-dire des hypothèses où le marquage d'origine n'est aucunement exigé soit parce que le produit n'est pas fabriqué, soit parce qu'il bénéficie de la suspension de l'application des mesures de politiques commerciales.

Ces exclusions se rapportent, aux produits CEMAC exportés hors de la zone CEMAC, aux produits tiers importés en zone CEMAC dont les exigences propres sont portées par l'article 51 bis du code des douanes CEMAC, aux produits « non fabriqués » dans la zone CEMAC notamment les produits entièrement obtenus (Article 10 al 1 et 2 nouveau du Règlement n° 21/07/-UEAC-1505-U-CM-16 du 18 décembre 2007) et à ceux bénéficiant des régimes de réexportation et de libre pratique pour autant qu'ils n'aient pas ou n'acquiescent pas l'origine CEMAC.

Il en est de même des régimes entraînant la suspension des mesures de politiques commerciales comme certains régimes économiques/suspensifs ou privilégiés ou encore les zones franches.

Du fait de l'absence d'harmonisation au niveau mondial des règles d'origine non préférentielle, la détermination de l'origine peut être effectuée conformément aux dispositions du Code des douanes communautaires, mais elle n'est pas opposable aux pays tiers à la CEMAC, qui peuvent avoir leurs propres exigences réglementaires en la matière. Ainsi, la détermination de l'origine (non) préférentielle, en application des règles communautaires, de produits destinés à être exportés vers des pays tiers, n'a qu'une valeur indicative. Il en résulte que, pour une information précise sur la réglementation éventuellement applicable en matière de marquage de l'origine dans un pays tiers, il serait plus indiqué pour les opérateurs de prendre contact avec le service compétent rattaché à une Ambassade d'un Etat du pays vers lequel ils envisagent d'exporter leurs produits.

En matière de sanctions en l'espèce, l'article 51 bis pose les bases de l'ancrage des obligations prévues. Il mentionne clairement que : « 1- Sont prohibés à l'entrée, exclus de l'entrepôt, du transit et de la circulation, tous produits étrangers, naturels ou fabriqués, portant soit sur eux-mêmes, soit sur leurs

emballages, caisses, ballots, enveloppes ou étiquettes, etc., une marque de fabrique ou de commerce, un nom, un signe ou une indication quelconque de nature à faire croire à tort qu'ils ont été fabriqués dans un Etat avec lequel a été signé un accord en l'objet, ou qu'ils en sont originaires. 2 - Cette disposition s'applique également aux produits étrangers, fabriqués ou naturels, obtenus dans une localité de même nom qu'une localité des Etats visés au paragraphe précédent, qui ne portent pas en même temps que le nom de cette localité, le nom du pays d'origine et la mention "importée" en caractères manifestement apparents ».

Cette disposition devenue l'article 56 al 1 dans le nouveau code révisé de la CEMAC, y est encore plus affinée. Aux termes de cette disposition en effet, « Sont prohibés à l'entrée et à la sortie du territoire douanier et exclus des régimes douaniers et de la circulation, tous produits étrangers, naturels ou fabriqués, portant soit sur eux-mêmes, soit sur leurs emballages, caisses, ballots, enveloppes ou étiquettes, etc., une marque de fabrique ou de commerce, un nom, un signe ou une indication quelconque de nature à faire croire à tort qu'ils ont été fabriqués dans un Etat membre ou qu'ils en sont originaires ». La sanction prévue, est à trouver dans l'article 402 du code des douanes.

## B. Les modalités d'application du marquage de l'origine

De prime abord, le caractère obligatoire du marquage de l'origine doit être souligné en vertu des dispositions impératives de la Circulaire 471... « les produits fabriqués par l'entreprise doivent porter sur eux-mêmes et sur leurs emballages une mention permettant d'identifier l'Etat de production et libellé comme suit : FABRIQUE AU...VENTE EN CEMAC ». Par ailleurs et compte tenu du trait lapidaire de l'article de la Circulaire 471, on peut légitimement épiloguer sur les questions d'ordre pratique liées à la forme, le point ou le support d'apposition, le redevable de cette obligation de marquage de l'origine, la preuve de l'origine du produit marqué et la question des textes complémentaires qui font défaut à une meilleure application du régime du marquage de l'origine.

S'agissant de la forme, il convient de rappeler tout simplement que la formule doit donc être libellée en lettres de caractères comme telles et sans que cela ne crée une possibilité de confusion dans l'esprit des destinataires (consommateurs) ou du régulateur (Administration des douanes).

Le législateur communautaire n'a pas imposé une

couleur ou une taille de police ou de l'écrit de façon particulière. L'essentiel en pratique, est qu'elle soit apparente, lisible et visible ; sans surcharges ni ratures ou oblitérations pouvant en empêcher la bonne lecture ou la lecture difficile. Dans le même sillage, le libellé doit sans doute être écrit dans une des langues officielles de la Communauté. Il serait plus opportun en pratique, d'utiliser la langue officielle de l'Etat membre de destination finale du produit afin d'éviter des éventuels soucis de traduction chez le consommateur final. L'écriture doit-elle être portée par une étiquette particulière ou un simple écriteau ? Peu importe à notre sens, à partir du moment où la formule du marquage remplit les conditions de présentation précédemment évoquées.

Quant à l'objet, le produit doit porter sur lui-même et son emballage le marquage de l'origine. En d'autres termes, la mention doit être faite autant sur l'emballage immédiat ou conditionnement que sur l'emballage secondaire.

Le redevable de cette obligation de marquage est le fabricant. Il est le mieux placé à ce titre, pour savoir si le produit remplit les conditions d'un produit originaire de la Communauté.

Une conséquence primordiale découle du marquage de l'origine. Il s'agit de la preuve de celle-ci. En effet, en apposant le marquage de l'origine, le fabricant devrait pouvoir justifier lors des contrôles, de l'origine effective du produit en cause conformément aux règles établies.

Il faut pourtant regretter l'absence d'un texte d'application qui aurait eu pour but de fixer l'ensemble des éléments qui viennent d'être évoqués pour utilement compléter et offrir une plus grande visibilité au régime du marquage de l'origine.

L'importance du marquage de l'origine pour la sous-région est une évidence. C'est une institution qui se justifie dans ce contexte de régionalisation et mondialisation dans lesquels, les industriels locaux sont exhortés à produire de façon endogène pour les nombreux consommateurs de la région. Ces derniers doivent en plus être protégés des abus de nature diverse du consumérisme. L'étiquetage de l'origine des produits reste cependant au centre de multiples antinomies à l'exemple de la question de leur compatibilité avec les disciplines du droit international économique et notamment avec l'Accord sur les obstacles techniques au commerce comme en témoigne la récente décision de l'Organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce, dans l'affaire États-Unis. En outre, on ne peut ignorer la nécessité de disposer des textes d'application particuliers pour en définir les contours dans le détail.

**alucam**  
compagnie camerounaise d'aluminium



# Offre Diversifiée de Qualité Supérieure



**Direction Générale/Head Office:** Rue Alfred Saker

**B.P:** 1090 Douala -Cameroun - **Tel:** +237 233 50 30 00 - **Fax:** +237 233 50 30 17

**Usine/Plant:** B.P: 54 Edéa-Cameroun - **Tel:** + 237 233 50 44 00 - **Fax Direction Usine:** + 237 233 50 44 20

**Email:** ventes.alucam@groupealucam.com

A compter du 17 Mars

# BAFOUSSAM

Au départ de DOUALA / YAOUNDE

A PARTIR DE

**31 140** FCFA  
TTC

ALLER & RETOUR

Tarif soumis à  
condition



FRANCHISE BAGAGE

**3 vols par semaine**

Mercredi | Vendredi | Dimanche



**Camair-Co**

L'étoile du Cameroun

**15% de réduction pour les membres du GICAM.** Réservez dès maintenant en appelant au +237 233 50 55 20 / 21 / 22 / 23 / 24 / 25 / 26 / 27 (tous les jours, y compris le week-end et les jours fériés) - **Site web** : [www.camair-co.cm](http://www.camair-co.cm)

@camairco

# Le Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement des Régions en crise : UNE AUTRE FENÊTRE VERS LE RETOUR À LA PAIX !

■ **Par Vincent Kouete**  
*Directeur exécutif adjoint, GICAM*

Le 18 mai 2021 restera dans les annales de l'histoire patronale car ce jour pour la première fois de son histoire soixantenaire, le GICAM accueillait un Premier Ministre, Chef de Gouvernement. Le caractère inédit de la rencontre ne tenait pas seulement à sa solennité mais également à son objet à savoir la mobilisation des Entreprises pour leur implication dans le PPRD, **le Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement des Régions en crise du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord.**

Elaboré conformément à l'une des recommandations du Grand Dialogue National tenu en septembre 2019, le PPRD vise à relever et améliorer les conditions de vie des populations sévèrement affectées par les affres de la crise. Il est articulé en trois (03) phases : (i) le relèvement, (ii) la reconstruction et (iii) le développement.

Comme indiqué par le Président lors de la rencontre du 18 mai, l'implication des Entreprises dans ce Plan ne relève pas seulement de leur engagement sociétal mais répond également à une nécessité. De fait, les répercussions des crises sécuritaires se propagent bien au-delà des Régions concernées générant des manques à gagner chiffrés en centaines de milliards de F CFA, des pertes massifs d'emplois. Ces crises provoquent une forte dégradation de la situation sociale avec la multiplication des poches de précarités dont l'un des corollaires est la montée des actes de violence, de banditisme et de vandalisme.

Au regard de leur rôle moteur dans le développement, de leur positionnement en tant que creu-

sets de l'intégration nationale et reflets de la diversité du peuple camerounais, les Entreprises ont ainsi tout intérêt à voir la crise réglée et la paix restaurée. Aussi, le Président du GICAM a insisté sur la nécessité d'adjoindre aux options sécuritaires et politiques qui ont montré leurs limites, la composante économique de manière à passer des statistiques sur le nombre de victimes aux statistiques sur le nombre d'emplois créés.

Pour mener à bien le PPRD, le Gouvernement a confié son déploiement au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en tant que « Partenaire d'Exécution ». Sous la supervision d'un Comité de Pilotage, le PNUD est notamment chargé de la mise en œuvre de toutes les composantes du PPRD-NO/SO conformément à ses règles et procédures et assure la responsabilité fiduciaire pour la gestion des fonds mis à la disposition du PPRD-NO/SO.

Pour son financement, le Gouvernement table sur ses ressources propres mais aussi sur la mobilisation de partenaires dont le secteur privé local sous la houlette du GICAM.

## PPRD Phase 1 : Relèvement

Pilier 1 : Cohésion sociale	Pilier 2 : Infrastructures essentielles	Pilier 3 : Revitalisation de l'économie locale
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fournitures des kits de logement aux ménages</li> <li>➤ Reconstitution des documents personnels</li> <li>➤ Renforcement des capacités des OSC</li> <li>➤ Organisation des événements socioculturels</li> <li>➤ Mise en place de cellules d'alerte, de réseaux communautaires</li> <li>➤ Promotion de l'engagement civique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réhabilitation des écoles</li> <li>➤ Réhabilitation des centres de santé</li> <li>➤ Réhabilitation des points d'eau</li> <li>➤ Réhabilitation des ponts et routes en terre</li> <li>➤ Réhabilitation des infrastructures communautaires (centres femmes et jeunes, salles communautaires)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réhabilitation des terres agricoles</li> <li>➤ Fourniture du matériel et des outils aux agriculteurs</li> <li>➤ Soutiens aux des éleveurs</li> <li>➤ Réhabilitation des marchés de bétail et de cultures vivrières</li> <li>➤ Soutiens aux startups</li> </ul>

Le 18 mai, les Entreprises ont manifesté leur grande sensibilité à l'appel du Premier Ministre et des importantes annonces de contributions ont été faites selon les deux modalités d'implications retenues à savoir le financement du PPRD et l'accompagnement dans l'exécution de ses trois

pilliers. Quelques-unes de ces promesses se déjà manifestées avec la signature de Conventions de financements avec le PNUD (Groupe SABC et Secteur minier notamment). Pour accompagner ces efforts, la loi de finances a admis leur déductibilité dans la détermination de l'impôt sur les sociétés.

Extrait loi N° 2021/026 du 16 dec 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022

**ARTICLE QUINZIÈME.-Mesures de soutien à la reconstruction et au développement des zones économiquement sinistrées.**

**Sont admises en déduction pour la détermination de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice fiscal clos au 31 décembre 2021, les dons et libéralités consentis dans le cadre du plan de reconstruction et de développement des zones économiquement sinistrées.**

Le PPRD se présente comme le second volet sous lequel est envisagé le redécollage économique et social des Régions affectées par les crises sécuritaires. Dès septembre 2019, un Statut spécial dit de Zone économiquement sinistrée a été édicté par le Premier Ministre pour aménager un cadre fiscal particulier afin d'y promouvoir les investissements privés.

Le Statut de zone économiquement sinistrée reconnu aux trois Régions leur confère désormais un Régime spéciale d'imposition semblable à

celui de la loi du 18 avril 2013. Désormais, les investissements nouveaux (quels que soient la taille et l'origine) qui y seront réalisés pourront bénéficier d'exonération de certains impôts et taxes (dont TVA sur les acquisitions de biens et services et l'impôt sur les sociétés et minimum de perception) durant une période pouvant atteindre 10 ans dont 03 ans maximum pour phase d'installation et les sept premières années d'exploitation. Deux critères alternatifs sont retenus pour bénéficier de ces avantages : la création d'un minimum de 10 emplois directs et l'utilisation de la matière produite localement.

Propositions du GICAM sur le statut des zones économiquement sinistrées (ZES) et les conditions du bénéfice des avantages fiscaux y relatifs

Sur l'éligibilité au Régime

Aucune référence n'est faite dans les textes aux entreprises non installées dans les ZES mais qui y réalisent une partie de leur chiffre d'affaires et qui ont de ce fait enregistré des pertes

**Propositions**

Accorder un crédit d'impôt spécifique à hauteur d'une quote-part des pertes enregistrées ou d'autres facilités fisca-lo-douanières pour ces nombreuses entreprises impactées par la crise

Sur les critères d'éligibilité

Les critères retenus pour bénéficier des avantages des ZES apparaissent assez limitatifs

Compléter par d'autres critères alternatifs tels que : (i) le seuil minimum d'investissements à réaliser ; (ii) l'utilisation prioritaire de prestataires ou fournisseurs installés dans les ZES ; (iii) la réalisation d'investissements dans certains secteurs jugés prioritaires.

Sur la nature des investissements nouveaux éligibles

En l'absence d'indications précises dans le Décret du PM, la Circulaire d'application de la Loi de finances pour l'exercice 2020 indique les dépenses de réhabilitation ou de remise en l'état des sites d'exploitation déjà existants par les entreprises anciennes, ne sont pas éligibles. De plus, l'Administration fiscale doit faire une validation préalable des investissements. Bien d'autres dispositions requièrent également des clarifications.

Il est nécessaire d'apporter des précisions sur :  
 - la nature des investissements éligibles  
 - les modalités d'imputation du crédit d'impôt au profit des entreprises qui réalisent des investissements visant à l'amélioration de l'outil de production

Sur le contenu des avantages

En sus des avantages fiscaux déjà prévus par le Décret, il serait nécessaire d'élargir la gamme des avantages pour renforcer l'attrait de ce régime :

- Exonération d'impôt sur les plus-values éventuellement réalisées par les cédants sur les cessions immobilières
- Extension de l'exonération de TVA bénéficiant aux entreprises qui investissent dans les ZES à leurs contractants directs

- Exonération de droits d'enregistrement des cessions d'actions de sociétés installées dans les ZES
- exemption de droits d'enregistrement sur les prêts non bancaires avec garantie consentis
- Exonération d'Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM) sur les intérêts facturés aux entreprises investissant dans les ZES
- Déductibilité du résultat fiscal des intérêts des avances en compte courant consentis par les associés au profit des entreprises
- Exonération d'IRCM sur les dividendes versés aux entreprises qui auront fait des apports en capital social au profit des entreprises
- Exonération de la Taxe Spéciale sur Revenu (TSR) applicable sur les prestations de services rendus par des prestataires étrangers ayant contracté avec une entreprise dans le cadre de la réalisation des investissements dans les ZES
- Suppression du plafonnement du crédit d'impôt pour les Entreprises qui réalisent des investissements
- Possibilité de cumul du régime avec les avantages de la loi d'Avril 2013 pour les entreprises anciennes

Les investissements visant la reconstitution d'un outil de production dans une zone économiquement sinistrée quant à eux pourront bénéficier d'un crédit d'impôt de 30% des dépenses engagées plafonné à cent (100) millions F CFA et est imputable dans la limite de trois exercices clos suivant celui au titre duquel les dépenses ont été engagées.

Pour les Entreprises, ces textes qui dénotent de l'intérêt et de la prise en compte, par le Gouvernement, du volet économique des répercussions néfastes des crises sécuritaires constituent une

avancée indéniable. Le caractère innovant de certaines incitations est apprécié même si certaines incertitudes sont relevées et fait l'objet de propositions et observations de la part du Patronat.

Malgré les atouts de ce régime, moins d'une Entreprise sur trois y perçoit une opportunité. Elles sont en moyenne respectivement 16% et 12% à considérer ce Régime comme une opportunité importante et très importante. Les pics d'opinions favorables sont en général observés aux premiers trimestres. Mais l'enthousiasme des chefs d'Entreprises semble s'étioler à chaque fois au fil des mois.



11 filiales à travers l'Afrique Subsaharienne.

- PERSONNEL TEMPORAIRE
- RECRUTEMENT LOCAL ET INTERNATIONAL
- GESTION DE LA PAIE
- FORMATION PROFESSIONNELLE

**NOS DOMAINES D'EXPERTISE**

- CATERING
- ACHATS & LOGISTIQUE
- ADMINISTRATION & FINANCES
- CONSULTING & STRATÉGIE
- SERVICES
- GRANDE DISTRIBUTION
- RESSOURCES HUMAINES
- EXPLOITATION MINIERE

- BTP
- INGÉNIERIE
- PÉTROLE & GAZ
- ENERGIE
- TECHNOLOGIES & IT
- TRAVAUX HYDRAULIQUES
- PROJETS ROUTIERS ET FERROVIAIRES
- VENTE & MARKETING



FIXE : + 237 2 33 43 04 81  
MOBILE : + 237 6 98 84 36 68  
2367 AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE  
BONAPRISO, ANCIEN AÉROPORT BP : 3948  
DOUALA - CAMEROUN





# SOCARTO S.A

Usine **SOCARTO** : Zone Industrielle Bassa  
BP 5028 Douala/Cameroun  
Tél : +237 233 37 14 68/ 233 37 05 13  
Email : [contact@socarto.com](mailto:contact@socarto.com)



## LA GAMME SACS PAPIER KRAFT

- Grande et moyenne contenance
- 1 à 6 plis perforés ou compacts pour ciment, farine, aliments pour bétail et tout autre produit granuleux.
- Papier impression pour écriture, rames et ramettes, découpe & transformation des bobines et rames
- Impression bobine à bobine sur tout support souple, étiquette et emballages en bobine

## SOCARTO

### LEADER DE L'EMBALLAGE EN PAPIER KRAFT

# Mazars 2020 C-suite barometer

Mazars, the international audit, tax and advisory firm releases its new “Mazars 2020 C-suite barometer,” a comprehensive report of business executives’ views and outlook for 2021, based on insights from over 500 C-suite leaders around the world.

According to the research, the top three most likely business transformations in the coming three to five years are:

- Technology transformations
- Performance improvement-related transformations
- Development of new services, markets and business models

Discover more at [www.mazars.cm/c-suite](http://www.mazars.cm/c-suite)

**mazars**

## L'INFLATION IMPORTÉE PLOMBE LA REPRISE ÉCONOMIQUE

Ce document, publié trimestriellement par le GICAM, fait le round-up des faits marquants de la conjoncture des entreprises, reflétée par les opinions des chefs d'entreprises. Ceux-ci sont interrogés sur leurs perceptions de l'évolution de l'activité dans leurs entreprises, du climat des affaires, au cours du dernier trimestre et leurs anticipations concernant celui à venir. Les attentes spécifiques et les propositions pour l'amélioration de l'environnement des affaires sont également mises en relief. L'analyse procède à des comparaisons avec les tendances observées aussi bien au cours du trimestre précédent qu'au même trimestre de l'année n-1. Un accent est mis sur les écarts significatifs et suffisamment perceptibles.

### CINQ CHIFFRES CLES DE LA CONJONCTURE AU 3EME TRIMESTRE 2021

**90,3%** des Entreprises industrielles évoquent l'approvisionnement comme la faiblesse qui entrave le plus le développement des affaires ;

**76,6%** des Entreprises du tertiaire citent la concurrence déloyale comme la principale faiblesse ressentie au 3ème trimestre ;

**70,3%** des Entreprises industrielles continuent de faire aux difficultés d'accès aux devises ;

**61,1%** des Entreprises ont vu leur coût d'approvisionnement augmenter au cours du 3ème trimestre ;

**32,0%** des chefs d'Entreprises voient leur chiffre d'affaires en hausse au 3ème trimestre.

### EN RÉSUMÉ

Les données obtenues auprès des chefs d'entreprises relativement à la tendance globale des activités au cours du 3ème trimestre révèlent que le pessimisme gagne du terrain dans le milieu des affaires. En effet, on note que la part des chefs d'entreprises qui entrevoient une baisse du chiffre d'affaires ce trimestre est à nouveau supérieure à la part des chefs d'entreprises qui pressentent une augmentation plus importante. La raison principale se retrouve dans les difficultés d'approvisionnement pour ce qui concerne les industries et le commerce. Les petites entreprises s'avèrent plus affectées en raison de leur surface financière moins importante qui ne leur permet pas, à la différence des entreprises plus importantes, d'absorber le choc sur les coûts d'approvisionnement. La demande demeure le principal moteur d'incitation des entreprises bien que l'on note l'émergence de nouvelles opportunités ressenties par les entreprises du tertiaire, en l'occurrence l'innovation à travers la digitalisation et la CAN 2022.

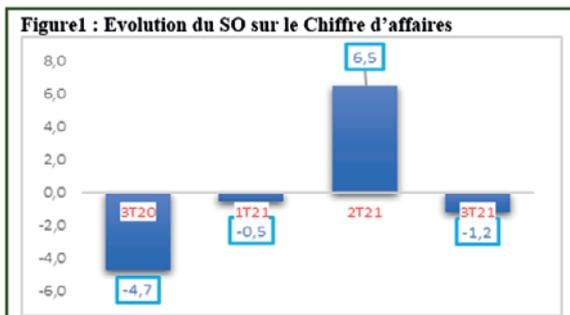
### SUMMARY

Data collected from business leaders on the overall trend of activity during the 3rd quarter shows that pessimism is gaining ground in the business community. Indeed, we note that the share of business leaders who foresee a decrease in turnover this quarter is again higher than the share of business leaders who foresee a larger increase. The main reason is found in the supply difficulties for industries and trade. Small businesses are more affected because of their smaller financial capacity which does not allow them, unlike larger businesses, to absorb the shock on procurement costs. Demand remains the main driver of business incentive although we note the emergence of new opportunities felt by tertiary companies, in this case innovation through digitization and AFCOM 2022.

1. Tonalité des activités au 3ème trimestre 2021 :  
le chiffre d'affaires des entreprises est en baisse au troisième trimestre

**Le renchérissement des coûts de d'approvisionnement à l'extérieur plombe la dynamique de reprise économique au 3ème trimestre et entraîne le déclin des performances.**

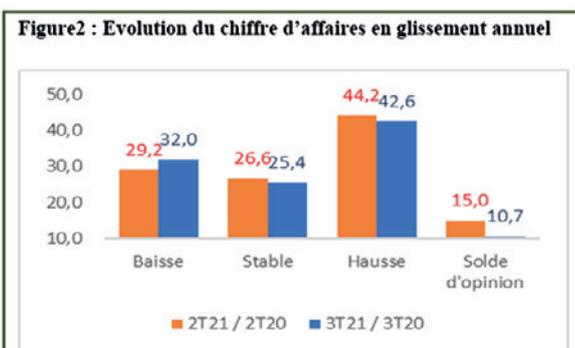
L'état d'esprit des chefs d'entreprises est à l'inquiétude et à la prudence. Le Solde d'opinion sur la tendance du chiffre d'affaire a fortement reculé après un rebond au trimestre précédent. Il perd ainsi près de 8 points passant de +6,5 à -1,2.



On observe un recul de la proportion des entreprises ayant eu une hausse du chiffre d'affaires. Elles représentent 32% ce trimestre contre 36% le trimestre précédent. Ce recul résulte des chocs sur le marché international, en l'occurrence l'évolution des cours de matières premières et du fret qui ont induit un renchérissement des coûts de production.

**En rythme annuel la performance reste meilleure au 3ème trimestre 2021**

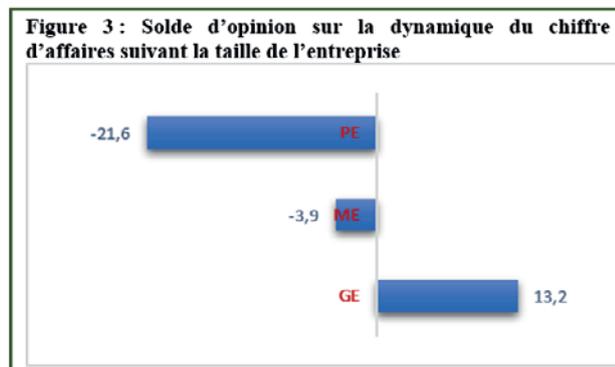
Malgré les difficultés induites par la flambée du cours mondiaux et du fret maritime, les performances reflétées par les opinions des chefs d'Entreprises laissent apparaître une situation moins grave que celle connue il y a un an à la même période au plus fort de la crise sanitaire. Par rapport au 3T20, 42,6% des chefs d'entreprises ont indiqué avoir obtenu des performances meilleures. Toutefois, la proportion des entreprises qui observent la hausse du chiffre d'affaire est en léger recul par rapport au trimestre précédent au profit de celles qui ressentent un recul des performances.



le solde d'opinion en faveur de la hausse demeure positif mais perd 5 points pour se situer à 10,7 contre 15 le trimestre précédent. Ainsi, si une proportion importante d'Entreprises estiment bien que le 3ème trimestre 2021 est meilleur que celui de 2020, cette performance est bien moins importante que celle du trimestre précédent.

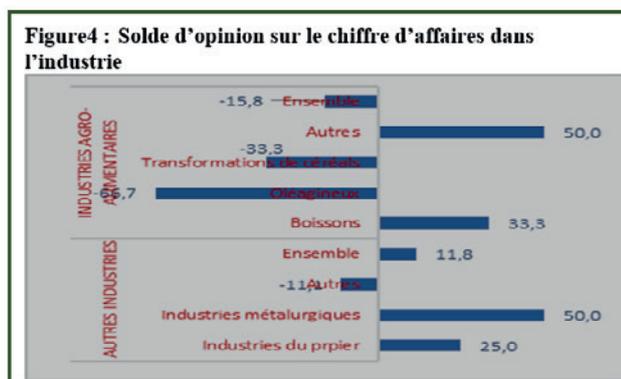
**Les Petites Entreprises plus vulnérables et stabilisées dans les grandes entreprises**

Si les grandes et les moyennes Entreprises parviennent un peu mieux à absorber, pour le moment, la hausse des coûts, grâce à une trésorerie plus importante. Le PME, par contre, subissent pleinement le recul des performances.

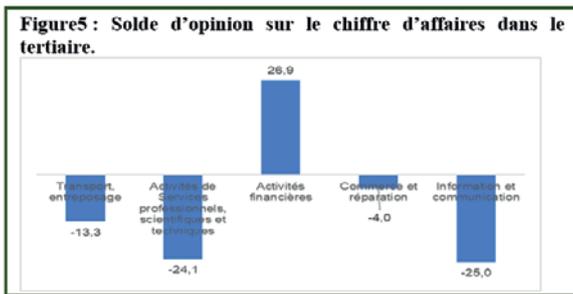


**Dynamique sectorielle**

**Industrie :** Dans les industries, les acteurs de l'agro-alimentaire ressentent globalement une baisse de l'activité. Cette baisse est principalement perçue par les secteurs des oléagineux et des industries meunières qui affichent des soldes d'opinions négatifs respectifs de -66,7% et -33%. Les autres industries affichent des soldes positifs qui pourraient être liés à la nature de leurs stocks qui permettent des délais de stockage plus importants. Dans ces secteurs également, les questions d'approvisionnement du fait des tensions sur les coûts sont fortement ressenties.



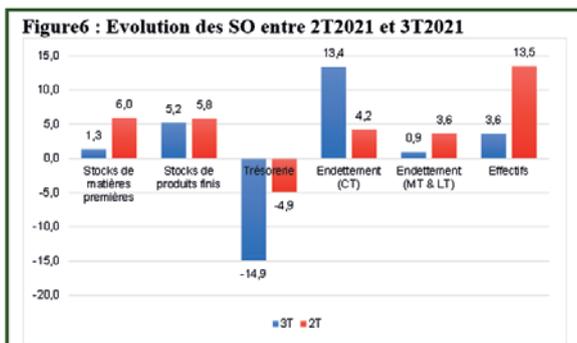
**Services :** Seul le secteur de la finance connaît une amélioration des résultats.



Pour les autres principaux secteurs, les soldes d'opinions sur la tendance du chiffre d'affaires sont négatifs notamment dans les activités de services aux entreprises où la tendance est le reflet de la tendance globale dans les entreprises.

**Le recul des performances se répercute sur la perception de la dynamique des autres agrégats de performance en entreprises.**

le solde d'opinion sur l'évolution de la trésorerie passe de -7,5 à -15% traduisant le fait qu'une part plus importante des chefs d'entreprises ont du faire des ponctions dans leur trésorerie pour faire face à leur charge au cours du troisième trimestre. Cette tendance bien qu'en recul de la tendance du 3ème trimestre 2020 révèle tout de même une situation conjoncturelle peu favorable pour les entreprises.

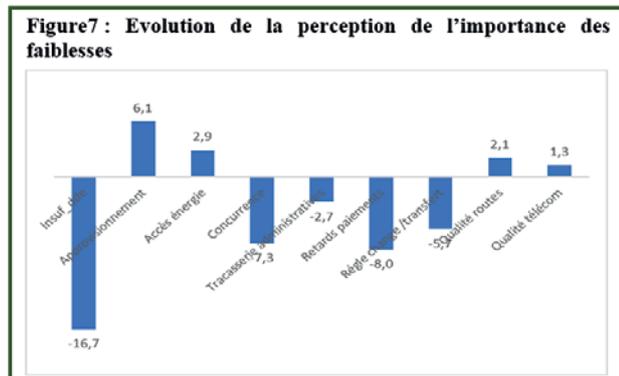


une part plus importante des chefs d'entreprises ont fait recours à des crédits de court terme sur la période. Ce qui conforte l'hypothèse des pressions de trésorerie ressenties par ces entreprises.

## 2. Faiblesses et menaces : les difficultés d'approvisionnement touchent un nombre croissant d'entreprises

**La crise sanitaire et les répercussions de la relance par la demande demeurent les principales sources de préoccupation des entreprises.**

L'activité des entreprises reste affectée par des pesanteurs tant structurelles que conjoncturelles. De façon structurelle, on a en bonne place des préoccupations les télécommunications, les tracasseries administratives, le déficit en infrastructures (routières notamment.), sans oublier les questions de concurrence déloyale.



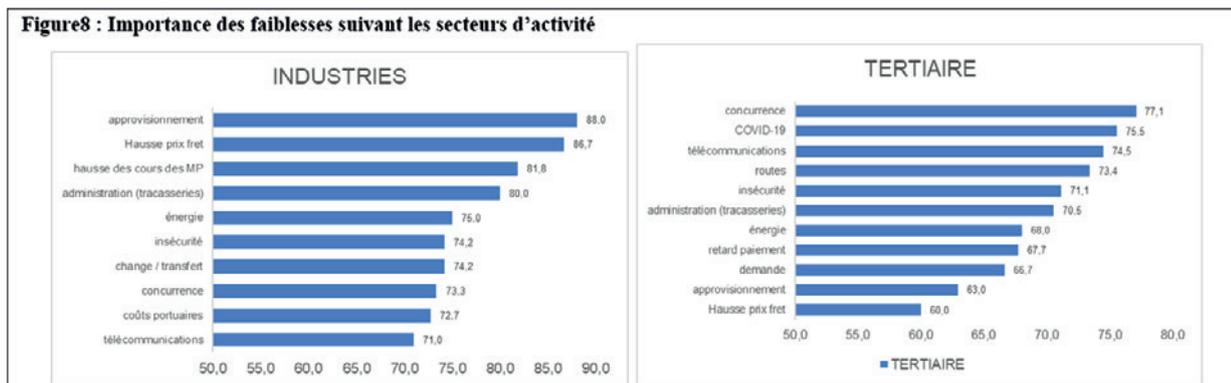
### Encadré 1 : Péril sur la reprise économique ou l'échec des politiques de relance

La relance économique par la demande, au sens de l'économiste Keynes, est l'option retenue par l'ensemble des économies pour impulser la reprise des activités économiques. Cela s'est traduit par des injections massives de liquidités au moyen des dépenses publiques à hauteur de plusieurs milliards de dollars, près de 35% du PIB en France, destinées aussi bien à l'appui direct aux ménages qu'au soutien des entreprises. Si la demande a effectivement repris une tendance haussière, l'offre elle n'a pas suivi, traduisant le non-ajustement du système productif.

L'analyse keynésienne de la relance budgétaire, développée dans les années 30 à la suite de la « grande dépression » suppose l'existence de capacités oisives au sein du système productif. Autrement dit, les entreprises devraient pouvoir rapidement augmenter leur production pour faire face au surplus de demande. En l'absence de ces capacités oisives, comme ce fut le cas à la suite du choc pétrolier des années 70-80, les politiques de relance se traduisent par une augmentation des prix (inflation par la demande) et une hausse de la dette publique, sans augmentation de la croissance (phénomène de stagflation). C'est bien le schéma qui se dessine actuellement où on observe une inflation historique des cours des matières premières et autres biens, qui risque de se transmettre aux économies et de compromettre la reprise. Le FMI a d'ores et déjà revu à la baisse les perspectives de croissance mondiale qu'elle justifie par la dégradation de la situation dans les pays avancés, en partie due à des ruptures d'approvisionnement. Les risques semblent être encore plus important pour les pays non producteurs qui sont fortement dépendant des importations que ce soit pour les matières premières que pour les produits finis. Le rapport sur les perspectives économiques en Afrique de la BAD alerte sur un accroissement de l'inflation dans plusieurs pays. Bien que celle-ci reste contenue dans les limites communautaires de 3% pour les pays de la CEMAC.

De façon conjoncturelle on a certes la crise sanitaire mais également ses corollaires que sont les difficultés d'approvisionnement qui affichent la plus forte progression, soit 6 points en plus par rapport au trimestre précédent, passant de 62% à 68% de chefs d'entreprises qui l'estiment au moins important.

Sur le plan sectoriel, Pour les entreprises industrielles les questions d'approvisionnement en matière premières et de hausse des cours sont les principales sources de menace de leur activité. Dans le tertiaire en revanche la principale source de menace réside dans le phénomène de concurrence déloyale.



La question de la réglementation de change demeure une préoccupation pour 60% des entreprises. Ainsi, malgré la levée du rejet de transfert pour défaut d'apurement, les entreprises continuent d'éprouver des difficultés dans leurs transactions internationales en l'occurrence l'allongement des délais de transferts et les rejets des demandes de transferts.

### 3. Forces et opportunités : La demande demeure le principal moteur de croissance entreprises

#### La demande demeure le moteur essentiel de la performance des entreprises.

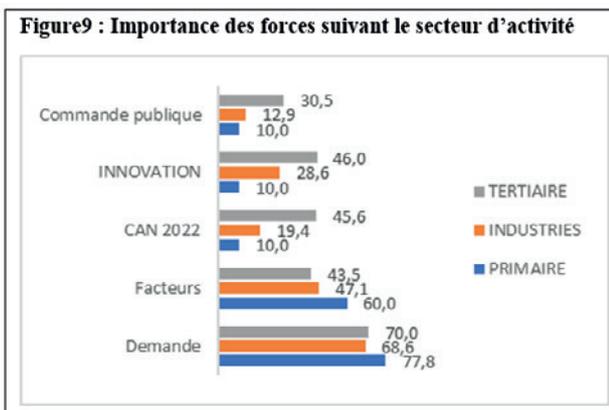
Pour près de 70% des chefs d'entreprises, la principale force qui a soutenu l'activité est la demande. Nous sommes donc sur des marchés ouverts où les contraintes résident dans le segment de l'offre. Ceci se justifie amplement au regard de l'important déficit de la balance commerciale du fait des importantes importations de produits de consommation courante (solde au 3T).

#### Une émergence d'opportunités nouvelles

Au 3ème trimestre les entreprises du tertiaire évoquent 3 sources d'opportunité nouvelles, la commande publique, l'innovation et la CAN 2022.

Sur la commande publique cela traduit le fait que cet important levier d'accompagnement des PME reste peu accessible aux entreprises de

l'industries. Les marchés accessibles sont ceux relatifs à la fournitures publique.



La question de l'innovation est en relation avec l'intensification de la digitalisation au sein des Entreprises. Enfin, s'agissant de la CAN 2022 qui devrait être un choc positif sur l'économie les secteurs productifs ne semblent pas encore ressentir les opportunités, au contraire des services, notamment l'hôtellerie, les télécommunications, etc.

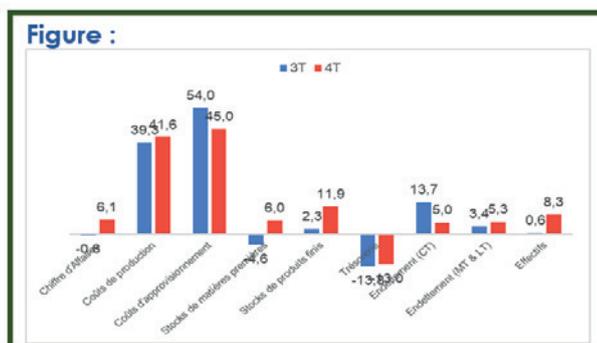
### 4.4ème trimestre 2021 : Des risques réels d'arrêt de production ?

Les incertitudes relevées au cours du 3ème trimestre ne permettent pas aux entreprises de se projeter sereinement sur la fin de l'année. En effet, les incertitudes sont manifestes à travers des anticipations de la poursuite de la tendance haussière des coûts d'approvisionnement et de production.

La gravité de la situation est grandissante, certains secteurs faisant mention de risques véritables sur la poursuite de la production, notamment pour ce qui concerne les secteurs de l'agroalimentaire. Pour les entreprises de ce secteur, les stocks disponibles de matières première permettront à peine de cloturer l'année 2021. Les prévisions les plus optimistes n'envisagent pas le retour à la stabilité des prix avant le second semestre 2022.

Des sérieuses difficultés sont à craindre sur la capacité d'approvisionnement des entreprises et du marché.

c'est fort de cet apprehension négative sur les perspectives que les entreprises souhaitent une démarche de dialogue franc avec les pouvoir public afin non seulement de trouver des pistes de solutions à la crise conjoncturelle, mais plus important, poser les base pour une transformation structurelle de l'économie camerounaise.



## TABLEAU DE BORD DE L'ECONOMIE AU 3ÈME TRIMESTRE 2021

Tableau 1: Perception des Tendances de l'activité au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 (en %)

	Observée au 3 <sup>ème</sup> trimestre par rapport au 2 <sup>ème</sup> trimestre				Projetée pour le 4 <sup>ème</sup> trimestre 2021			
	Baisse	Stable	Hausse	Solde d'opinion 3T2021	Baisse	Stable	Hausse	Solde d'opinion 4T2021
	(a)	(b)	(c)	(c-a)	(a)	(b)	(c)	(c-a)
Chiffre d'Affaires	33,1 ↗	34,9 ↗	32,0 ↘	-1,2 ↘	26,4	41,1	32,5	6,1
Coûts de production	12,8 ↗	35,0 ↗	52,1 ↗	39,3 ↗	8,8	40,7	50,1	41,6
Coûts d'approvisionnement	7,1 ↗	31,9 ↗	61,1 ↗	54,0 ↗	8,1	38,7	53,2	45,0
Stocks de matières premières	36,8 ↗	31,0 ↘	32,2 ↗	-4,6 ↘	31,0	33,3	35,7	4,8
Stocks de produits finis	29,1 ↗	38,4 ↗	32,6 ↗	3,5 ↗	23,8	40,5	35,7	11,9
Trésorerie	35,5 ↗	42,8 ↗	21,7 ↘	-13,8 ↘	35,6	41,8	22,6	-13,0
Endettement (CT)	16,9 ↘	52,4 ↗	30,6 ↗	13,7 ↗	23,3	48,3	28,3	5,0
Endettement (MT & LT)	17,2 ↘	61,2 ↗	21,6 ↘	4,3 ↗	17,5	58,8	23,7	6,1
Effectifs	18,5 ↗	61,8 ↘	19,7 ↘	1,3 ↘	9,6	72,0	18,5	8,9

Tableau 2: Evolution de la Perception des Tendances de l'activité

	3T 2019	3T 2020	1T 2021	2T 2021	3T 2021	4T 2021
Chiffre d'Affaires	-20,7	-4,7	-0,5	6,6	-1,2	14,7
Coûts de production					39,3	41,6
Coûts d'approvisionnement					54,0	45,0
Stocks de matières premières	-10,34	-7,4	-2,8	5,2	-4,6	4,8
Stocks de produits finis					3,5	11,9
Trésorerie	-34,48	-46,7	-25,1	-7,5	-13,8	-13,0
Endettement (CT)	17,24	26,2	12,1	4,5	13,7	25,0
Endettement (MT & LT)				3,85	4,3	41,2
Effectifs	-1,73	-18,9	2,8	13,5	1,3	62,4

Tableau 3: Perception des Tendances de l'activité au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 (en %) suivant la taille des Entreprises

	GE	ME	PE	Ensemble
Chiffre d'Affaires	13,2	-3,9	-21,6	-1,2
Coûts de production	32,9	31,4	8,1	39,3
Coûts d'approvisionnement	46,1	35,3	16,2	54,0
Stocks de matières premières	1,3	-5,9	-8,1	-4,6
Stocks de produits finis	3,9	0,0	0,0	3,5
Trésorerie	-10,5	-13,7	-13,5	-13,8
Endettement (CT)	15,8	3,9	5,4	13,7
Endettement (MT & LT)	5,3	-3,9	5,4	4,3
Effectifs	6,6	-11,8	10,8	1,3
Chiffre d'Affaires (en glissement annuel)	11,8	11,8	10,8	10,7

**Tableau 4: Perception des Tendances de l'activité au 2ème trimestre 2021 (en %) suivant les branches d'activité**

	Chiffre d'Affaires	Coûts de production	Coûts d'approvisionnement	Trésorerie	Effectifs	Tendance du Chiffre d'Affaires (3T21 / 3T20)
<b>Primaire</b>	<b>-28,6</b>	<b>57,1</b>	<b>42,9</b>	<b>-85,7</b>	<b>0,0</b>	<b>14,3</b>
FORET	-50,0	50,0	50,0	-50,0	-50,0	0,0
INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	-50,0	50,0	25,0	-100,0	0,0	0,0
AGRICULTURE	100,0	100,0	100,0	-100,0	100,0	100,0
<b>Secondaire</b>	<b>-3,7</b>	<b>59,3</b>	<b>74,1</b>	<b>-18,5</b>	<b>-14,8</b>	<b>3,7</b>
AUTRES INDUSTRIES	-13,3	46,7	66,7	-13,3	-13,3	13,3
Construction	0,0	50,0	0,0	-100,0	-50,0	0,0
Extraction pétrole	100,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	0,0	88,9	100,0	-11,1	-11,1	-22,2
<b>Tertiaire</b>	<b>-7,1</b>	<b>18,8</b>	<b>25,9</b>	<b>-3,5</b>	<b>15,3</b>	<b>16,5</b>
Transport, entreposage	0,0	33,3	33,3	33,3	0,0	33,3
Activités de Services professionnels, scientifiques et techniques	-20,8	16,7	29,2	-20,8	0,0	0,0
Activités financières	16,7	27,8	5,6	38,9	55,6	50,0
Commerce et réparation	0,0	21,1	31,8	-31,6	-10,5	-5,3
Education <sup>1</sup>	20,0	0,0	80,0	0,0	20,0	60,0
Information et communication	-100,0	0,0	-66,7	-100,0	33,3	-100,0
Hébergement et Restaurants	0,0	50,0	50,0	0,0	50,0	0,0
<b>Grand Total</b>	<b>-7,5</b>	<b>30,8</b>	<b>38,3</b>	<b>-12,5</b>	<b>7,5</b>	<b>14,2</b>

**Tableau 6: Perception des faiblesses (en %)**

	Peu important	Important	Très important	AU MOINS IMPORTANT
Demande	40,0 ↗	34,4 ↘	25,0 ↘	59,4 ↘
Capacité	55,2 ↘	29,2 ↗	14,9 ↗	44,2 ↗
Financement (accès)	40,9 ↘	26,4 ↘	32,1 ↗	58,5 ↗
Approvisionnement	30,5 ↘	29,8 ↗	38,9 ↗	68,7 ↗
Hausse des cours des MP	36,8 ↗	17,6 ↗	44,8 ↗	62,4 ↗
MP rares	38,0 ↗	22,3 ↗	38,8 ↗	61,2 ↗
Hausse prix fret	29,9 ↗	24,4 ↗	44,9 ↗	69,3 ↗
Énergie	27,0 ↘	40,9 ↗	31,4 ↘	72,3 ↗
Concurrence	26,0 ↗	40,9 ↗	32,5 ↘	73,4 ↘
Administration (tracasseries)	25,5 ↗	44,4 ↗	29,4 ↘	73,9 ↘
Retard paiement	34,2 ↗	29,7 ↘	35,5 ↘	65,2 ↘
Change / transfert	37,2 ↗	31,1 ↗	31,1 ↘	62,2 ↘
Insécurité	26,0 ↘	30,5 ↘	42,9 ↗	73,4 ↗
Routes	25,8 ↘	33,8 ↘	39,7 ↗	73,5 ↗
Télécommunications	25,5 ↘	46,5 ↗	27,4 ↘	73,9 ↗
Coûts portuaires	34,0 ↘	40,1 ↗	25,2 ↗	65,3 ↗
Covid-19	25,3 ↗	33,3 ↗	40,7 ↗	74,0 ↗
Normes	49,6 ↗	37,6 ↗	12,1 ↗	49,6 ↗
Climats	57,6 ↗	30,6 ↗	11,1 ↗	41,7 ↗

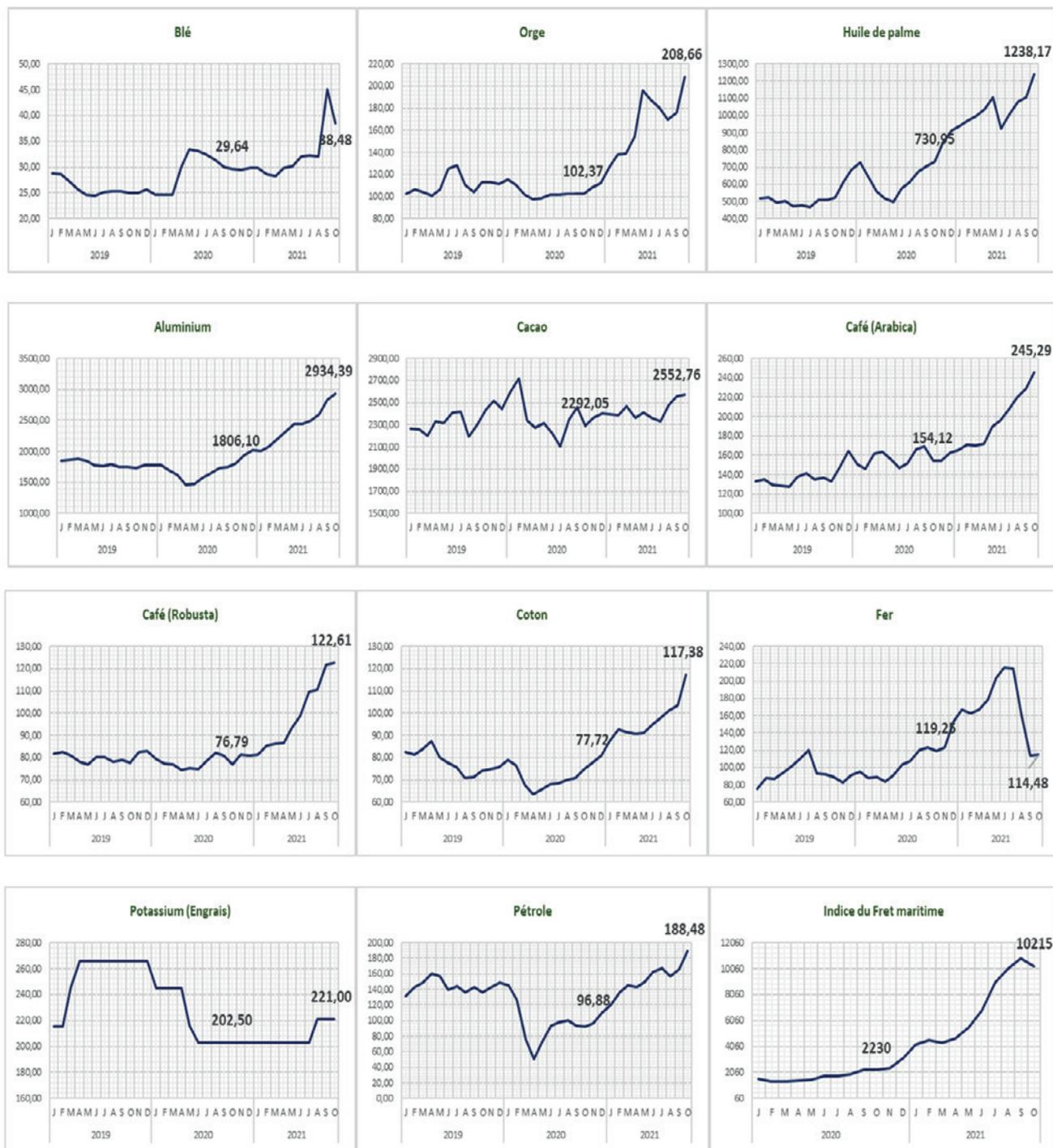
**Tableau 7: Perception des Forces (en %)**

	Peu important	Important	Très important	AU MOINS IMPORTANT
[3.2.1. Hausse de la demande / opportunités de marchés]	30,4 ↘	45,5 ↘	23,2 ↗	68,8 ↗
[3.2.2. Accessibilité des facteurs (matières premières, main d'œuvre...)]	54,0 ↘	33,0 ↘	12,0 ↗	45,0 ↗
[3.2.3. Amélioration de l'environnement des affaires (administration, autres acteurs...)]	57,7 ↘	31,5 ↗	9,9 ↘	41,4 ↗
[3.2.4. Statut de Zone Economiquement Sinistrée des régions du SW, NW et EN]	73,3 ↘	16,2 ↗	9,5 ↗	25,7 ↗
[3.2.5. Mesures gouvernementales de soutien face à la Covid 19]	75,7 ↗	12,1 ↘	11,2 ↗	23,4 ↘
[3.2.6. Accroissement de la demande de certains biens et services liés au Covid 19]	71,2 ↘	16,3 ↘	11,5 ↗	27,9 ↗
[3.2.7. Dispositions de la loi de finance 2021]	69,7 ↗	22,9 ↘	6,4 ↘	29,4 ↘
[3.2.8. L'organisation de la CAN 2022 au Cameroun]	68,3 ↗	19,2 ↗	11,5 ↗	30,8 ↗
[3.2.9. Innovation]	60,8 ↗	24,5 ↗	13,7 ↗	38,2 ↗
[3.2.10. La commande publique]	75,3 ↗	20,6 ↗	3,1 ↗	23,7 ↗

**Tableau 8: Perception de de la qualité des relation les administrations et les partenaires (en %)**

	Dégradation	Amélioration	Stable	Absence amelioration
DGI	16	19	65	81
DCD	10	15	75	85
Environnement	5	15	80	85
Prix poids et mesure	9	14	77	86
CTD	8	19	73	81
Régulateur	9	17	74	83
Fournisseurs	3	34	63	66
Clients	6	40	54	60

## COURS DES PRINCIPAUX PRODUITS ÉCHANGÉS



## ILS NOUS ONT REJOINT



### DES PROFESSIONNELS POUR VOTRE HYGIENE

TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE - ENTRETIEN GAZON ET ESPACE VERT -  
PRESTATION DE NETTOYAGE DES BUREAUX ET AUTRES ESPACES  
PRESTATION DE SERVICE HYGIENE ET ASSAINISSEMENT FOURNITURES

Créé en 2017, **Team Clean Consulting (TCC)** a été mis sur pied dans le but de répondre plus efficacement aux problèmes d'hygiène et d'assainissement dans les entreprises et chez les particuliers. TCC assure notamment :

- **Le Traitement phytosanitaire**

- Traitement phytosanitaire de vos produits à l'exportation et à l'importation (Bois, café, cacao, coton...)
- Traitement phytosanitaire de vos produits en champ.

- **Le Nettoyage et désinfection**

Surfaces horizontales : Sols avec tous types de finitions, dessous de dalles et d'escaliers, plafonds, moquettes et tapis.

Surfaces verticales : murs, vitreries, cadres et portes en bois et métalliques.

- **L'Assainissement du milieu de vie**



**DTOCHS GROUP CAMEROON** est une structure opérant dans du conseil & études - l'ingénierie de formation, ingénierie industrielle et la RSE fondée et gérée par Viviane TAGO.

Elle combine expertises métiers et technologiques pour développer des activités tout en favorisant l'innovation.



**L'École Supérieure des Sciences de la Finance, de l'Assurance et des Risques, l'ESSFAR** est une école du groupe GEDUQUE S.A. (Global Education And Excellence) créée en 2018

Le siège social est situé à Yaoundé sur la route du Mont Fébé, avec une représentation à Douala Bonamoussadi sable, immeuble maison du matériel.

Placée sous la tutelle de l'Université de Douala, l'ESSFAR est une école de niveau universitaire à vocation professionnalisante. Elle cible deux (02) types de publics :

**Les étudiants :**

Les spécialités ouvertes sont :

- Actuariat
- Ingénierie Financière
- Statistique et Big Data
- Systèmes d'Information

**Les professionnels et les entreprises :**

Les domaines d'interventions :

- Banque-Finance-Assurance-Risque ;
- Systèmes d'Information et Transformations digitales ;
- Statistiques et Big Data ;
- Leadership et Gestion de Projets

Contactes :patrick.seumen@essfar.com;

flora.ndembah@essfar.com

Téléphone :237 696 09 99 98

Contactes :patrick.seumen@essfar.com

flora.ndembah@essfar.com

Téléphone :237 696 09 99 98



« L'école autrement »





Crée en 2009, **REVASS** est une entreprise exerçant dans le domaine du BTP et de la gestion environnementale, créée par Monsieur SIEWE Jean Pierre.  
Les activités de REVASS sont :

- Le gros œuvre (massifs, fondations spécifiques sur surface particulière, dallage devant supporté des charges ...) pour les entreprises industrielles
- Les projets immobiliers (de l'étude à la réalisation) pour les particuliers
- Les travaux publics par appel d'offre ou gré à gré
- La gestion environnementale, (la collecte et la gestion des déchets industriels et ménagers, permis n° 006167D/MINEPDED/SG/SDGDPC)

Tel : 237 699 26 06 12  
Adresse mail : sieweirène@gmail.com



**MOR Care Ltd.** was created in 2019 in Douala, Cameroon to serve the population with quality products that range from bio-foods and drinks, high quality construction materials, futuristic sustainable houses and integrated food growing facilities like greenhouse and aquaponics units.

It's primordial objective is to encourage sustainability in every aspect of livelihood especially in feeding and building.

Tel: +(237) 651706002 / +(237) 692510574  
Email: morcare009@gmail.com  
Location: Yassa, Japoma Stadium, Littoral Region, The Republic of Cameroon.



L'entreprise **ECOTRADING** est une Société à Responsabilité Limité (SARL) à caractère social, spécialisée dans le négoce, la transformation, le marketing et la commercialisation des produits forestiers ligneux et non-ligneux et de l'agro-écologie.

Elle a été créée le 26 Février 2017 et mis sur pieds en Janvier 2020 par Dr. NGUE-NANG Guy Merlin. Avec son siège social à Yaoundé-Nlongkak, derrière la DGSN. Et une représentation à Douala Akwa en face de l'hôtel Hila.

ECOTRADING accompagne la commercialisation du bois d'une forêt communautaire de Djoum (Sud-Cameroun) encadrée par Rain-Forest Alliance dans le cadre d'une convention cadre de collaboration.

ECOTRADING SARL est située dans cinq (05) régions du Cameroun: le Centre, l'Est, le Littoral, le Sud et l'Adamaoua.



Créer en 2015, **GITRANS** est une entreprise camerounaise commissionnaire en Douane agréé CEMAC depuis 2016.

**Gitrans** est un projet porté par l'intelligence Africaine, ayant pour but de booster le développement et la croissance ; développer une expertise locale par une démonstration de son savoir ; aider à la formation des jeunes et à l'émergence des talents Africains.

Afin d'œuvrer pour une Afrique prospère et notamment pour un Cameroun émergent, **Gitrans** se donne pour mission d'apporter des solutions réelles et fiables adaptées aux entreprises nationales et internationales, et ce à travers une ressource humaine, experte et dynamique, et la mise en place d'infrastructures logistiques favorisant ainsi la fluidité des opérations.



**Global Dominion Services** est un cabinet d'expertise, créé en mars 2016, par un groupe de consultants, dont certains accumulent à ce jour plus de 25 années d'expérience au service de la Supply Chain.



Sous la houlette du Dr Albert NJAMEN NJANKE, Consultant Principal, GDS a pour objectif de fournir des services sur mesure, des conseils et de l'expertise dans les domaines supply chain management, procurement, transport et logistique à des entreprises et des particuliers.

GDS est situé à 349-351 Rue Jamot Akwa, derrière pharmacie bertaud, premier étage immeuble GDS.

Contacts : +237 699920154 / 677090154  
 contact@globaldominiumservices.com www.globaldominiumservices.com



## AFRICA BUSINESS AND ENGINEERING



Africa Business Engineering (ABE) Cameroon est un bureau étude d'ingénierie industrielle créé en 2014. Il a pour mission de concevoir, d'élaborer et d'appliquer les solutions techniques aux problèmes des entreprises à ce titre ses principales prestations sont : l'ingénierie industrielle ; l'assistance technique, la maîtrise d'œuvre ; l'inspection- audit-conseil

BP : 3768 Douala-Cameroun  
 Tel : (+237)694801897/675978772  
 Email : abecameroun@abe-group.net  
 Site web : www.abe-group.net



Fondée par Serge et Philippe Boupda, Nizar Kibli et Florian Mbayen Hegba, **Diool** est une des premières fintechs camerounaises à œuvrer pour une inclusion financière, notamment en facilitant l'exécution et le suivi des transactions financières pour les marchands.

Diool propose différents services BtoB tels qu'une application de paiement, l'envoi de liens de paiement et l'intégration API pour les sites e-commerce. Grâce à une seule et unique plateforme, les marchands peuvent à présent collecter et consolider tout type de paiement (Orange, MTN, Yup, Express Union, Visa et Mastercard), transférer les flux entre leurs différents comptes et rapatrier les fonds vers leur banque. Ayant une visibilité et un contrôle total sur les transactions financières opérant dans leurs réseaux de distribution, les marchands gagnent en efficacité et optimisent leurs revenus.

## ABONNEMENT POUR INSERTION 2022

(Tenant lieu de bon de commande)

Entreprise: .....

Donneur d'ordre: ..... Fonction: .....

E-mail: ..... Tél.: ..... Portable: .....

### Fichier à fournir par l'annonceur (PDF, EPS)

PMI/PME ≤ 3 MILLIARDS				
EMPLACEMENT	MONTANT TTC EN F.CFA			
	Pour 01 parution	Pour 02 parutions	Pour 03 parutions	Pour 04 parutions
2 <sup>ème</sup> de couverture	1 000 000 <input type="checkbox"/>	900 000 x 2 <input type="checkbox"/>	850 000 x 3 <input type="checkbox"/>	800 000 x 4 <input type="checkbox"/>
3 <sup>ème</sup> de couverture	800 000 <input type="checkbox"/>	750 000 x 2 <input type="checkbox"/>	700 000 x 3 <input type="checkbox"/>	650 000 x 4 <input type="checkbox"/>
4 <sup>ème</sup> de couverture	1 000 000 <input type="checkbox"/>	900 000 x 2 <input type="checkbox"/>	850 000 x 3 <input type="checkbox"/>	800 000 x 4 <input type="checkbox"/>
Double page intérieure	1 200 000 <input type="checkbox"/>	1 100 000 x 2 <input type="checkbox"/>	1 000 000 x 3 <input type="checkbox"/>	900 000 x 4 <input type="checkbox"/>
Pleine-page intérieure	450 000 <input type="checkbox"/>	400 000 x 2 <input type="checkbox"/>	350 000 x 3 <input type="checkbox"/>	300 000 x 4 <input type="checkbox"/>
Demi-page intérieure	250 000 <input type="checkbox"/>	200 000 x 2 <input type="checkbox"/>	170 000 x 3 <input type="checkbox"/>	150 000 x 4 <input type="checkbox"/>

GRANDES ENTREPRISES				
EMPLACEMENT	MONTANT TTC EN F.CFA			
	Pour 01 parution	Pour 02 parutions	Pour 03 parutions	Pour 04 parutions
2 <sup>ème</sup> de couverture	1 200 000 <input type="checkbox"/>	1 100 000 x 2 <input type="checkbox"/>	1 000 000 x 3 <input type="checkbox"/>	900 000 x 4 <input type="checkbox"/>
3 <sup>ème</sup> de couverture	1 000 000 <input type="checkbox"/>	900 000 x 2 <input type="checkbox"/>	850 000 x 3 <input type="checkbox"/>	800 000 x 4 <input type="checkbox"/>
4 <sup>ème</sup> de couverture	1 200 000 <input type="checkbox"/>	1 100 000 x 2 <input type="checkbox"/>	1 000 000 x 3 <input type="checkbox"/>	900 000 x 4 <input type="checkbox"/>
Double page intérieure	1 500 000 <input type="checkbox"/>	1 300 000 x 2 <input type="checkbox"/>	1 200 000 x 3 <input type="checkbox"/>	1 100 000 x 4 <input type="checkbox"/>
Pleine-page intérieure	600 000 <input type="checkbox"/>	550 000 x 2 <input type="checkbox"/>	450 000 x 3 <input type="checkbox"/>	400 000 x 4 <input type="checkbox"/>
Demi-page intérieure	350 000 <input type="checkbox"/>	300 000 x 2 <input type="checkbox"/>	250 000 x 3 <input type="checkbox"/>	200 000 x 4 <input type="checkbox"/>

Nous joignons à la présente fiche, le paiement d'un montant TTC de FCFA (en lettre) .....

Modalités de paiement: Chèque  Espèces  Virement à l'ordre du **GICAM**

**Compte N°:** 10001 06800 9589890 1001 - 48 BICEC - B.P. 1925 Douala

**NB:** Cette fiche est un bon de commande irrévocable, une fois signée par le souscripteur

Fait à ..... le.....

**Signature et cachet précédés  
de la mention "lu et approuvé"**

**Non disponible**

# FIÈRE D'APPARTENIR À LA COMMUNAUTÉ D'AGRICULTEURS DU GROUPE SABC



*Maman Augustine, Cultivatrice à Mbankomo*

Avec la création de la  
**Compagnie Fermière Camerounaise (CFC)**,  
le Groupe SABC renforce sa vision agro-industrielle



Groupe SABC